

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-troisième séance – Jeudi 27 avril 2017, à 20 h 30

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Maria Casares* et *M. Didier Lyon*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2017, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 avril, mercredi 26 avril et jeudi 27 avril à 17 h et 20 h 30, vendredi 28 avril 2017 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** J'en profite pour vous annoncer les nouveaux objets. (*Ndlr: vous les trouverez à la fin du Mémorial précédent.*)

## 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2017 (PR-1194 A1)<sup>1</sup>.

*Suite du deuxième débat*

**Le président.** Avant de reprendre nos travaux sur le projet de budget 2017, je profite de souhaiter un joyeux anniversaire à notre collègue conseillère municipale Maria Pérez. (*Applaudissements.*) Nous sommes tous touchés que vous ayez choisi de passer cette soirée parmi nous... on s'en réjouit! (*Brouhaha.*)

---

<sup>1</sup> Rapport, 6577.

*Département de la culture et du sport.*

*Page 18, politique publique 30, Encouragement à la culture,*

*groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (page 4 des subventions).*

**Le président.** Nous reprenons nos travaux sur les amendements, avec l'amendement 62 présenté par Ensemble à gauche, qui demande la création d'un fonds LPP pour les intermittents du spectacle, avec l'ajout d'un montant de 1,5 million. Je donne la parole à la conseillère municipale Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. En trois minutes, il faut faire bref... Il faut parler de la richesse de Genève, qui est la diversité culturelle. Or cette diversité a un coût, et très souvent elle se fait sur le dos des créateurs et des techniciens qui font la culture à Genève, dont la situation est déjà précaire. Ce sont des personnes qui travaillent le plus souvent avec des contrats à durée déterminée, d'un, de deux ou de trois mois pour le théâtre ou la danse; pour la musique, ce sont des durées encore plus courtes. Ces personnes ne cotisent pas au deuxième pilier, et vous pensez bien qu'avec les très bas salaires de ce secteur, ils ne peuvent bien sûr pas avoir de troisième pilier. Ce que l'on fabrique, en ne donnant pas à ces personnes la possibilité de cotiser, c'est, déjà, souvent, des pauvres, quand ce sont des actifs, et c'est d'autant plus des précaires quand ils arrivent à la retraite. Ce sont des personnes qui vont émarger à l'Hospice général et qui devront toucher des prestations complémentaires.

Cela n'est pas juste. Nous savons que la culture a un coût. Ce coût-là, nous devons le regarder, nous ne pouvons plus nous voiler la face. Il y a eu ces dernières années plusieurs éditions du Forum «art, culture et création» et la constitution du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC); il y a eu une vaste consultation, déjà à l'époque – vous transmettez notamment au Parti socialiste qui d'une façon fort mesquine ne va pas voter l'amendement ce soir, mais pour ouvrir la discussion a symboliquement créé une ligne à 1 franc. Cette subvention existe, et nous devons donc d'autant plus la voter que la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) va se faire sur le dos des artistes. C'est une loi à laquelle ces derniers ont toujours été opposés.

Le magistrat est venu en commission nous expliquer que l'une des conséquences de cette loi et du fait que la Ville de Genève doit assumer tout le subventionnement, il allait falloir faire des choix, des arbitrages; cela a été dit à plusieurs reprises. Il y aurait des gens mieux payés, mais il y aurait moins de culture, donc effectivement une baisse de la prestation. Cet amendement en sera un parmi d'autres, nous allons en déposer d'autres, parce que ce soir ce que nous

voulons pointer c'est le manque d'ambition, le manque de vision culturelle. Cette remarque, cette critique s'adresse aussi bien, d'abord, aux rangs de la droite, qui est là, ce soir, pour casser, pour recommencer le saccage qu'elle avait déjà entrepris l'année dernière, et c'est aussi une critique qui s'adresse au magistrat en charge de la culture, qui a une vision... (*Brouhaha, remarques.*)

**Le président.** Un instant, Madame Pérez. J'allais suggérer à certains d'utiliser les salles annexes pour leurs caucus... (*Plusieurs conseillers municipaux quittent la salle. Brouhaha.*) Voulez-vous bien sortir pour terminer vos caucus?

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Madame Theubet...

(*Remarque.*)

**Le président.** Non, ce n'est pas votre tour; je vous demandais juste de bien vouloir nous permettre de continuer nos travaux dans un minimum de silence. (*Rires.*)

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Daniel Sormanni...

**Le président.** Voilà... vous pouvez poursuivre, Madame Pérez.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Merci, Monsieur le président. Ce que nous voudrions dans cette salle, ce que nous adressons comme demande au Conseil administratif, c'est qu'il ait une vision, une politique culturelle pour les artistes, pour la diversité. La LRT, nous le savons, va diminuer l'offre et va précariser les artistes. Ils sont déjà gênés aujourd'hui dans leur pratique quotidienne, et ça c'est les conséquences directes de ce qui a eu lieu il y a quelques mois. Nous suggérons déjà l'ouverture d'un fonds LPP pour ne pas fabriquer des retraités pauvres, alors que nous savons que les artistes sont déjà précarisés, qu'ils ont déjà des difficultés à vivre. Ce sont des petits salaires; ce sont des salaires de 4500 francs, 5000 francs maximum, des fois c'est 1200 francs, pour des gens qui ont travaillé dur pour apprendre un métier, par exemple la danse: on étudie, on travaille beaucoup, et ce sont des carrières courtes. En fin de compte, c'est très beau de créer, mais il faut aussi que les gens mangent, et il faut que les autorités, les institutions assument la responsabilité d'offrir à ces personnes des vies dignes, puisqu'elles contribuent à l'offre

culturelle, à la diversité et à la transmission. Nous vous suggérons aujourd'hui de voter...

**Le président.** Il faudrait conclure, Madame Pérez.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* S'il vous plaît... c'est mon anniversaire! (*Rires.*)

**Le président.** C'est déjà calculé! (*Rires.*)

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Un million cinq pour offrir la LPP, peut-être que c'est insuffisant; nous pensons que ce serait insuffisant, mais c'est un signal que nous envoyons au Conseil administratif qui jusqu'ici ne l'a pas fait. Le RAAC s'est dissous, écoeuré que la LRT ait été votée, qu'il n'ait pas été entendu, qu'il n'ait pas été consulté; ils sont encore venus nous le dire.

**Le président.** S'il vous plaît...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Merci, Monsieur le président, de vos largesses!

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Vous avez très justement rappelé qu'il y a un deuxième amendement, l'amendement 62A qui concerne exactement le même sujet, mais pour un montant substantiellement différent, c'est-à-dire qu'il demande la création d'un fonds LPP pour un montant de 1 franc. Il est proposé par le groupe socialiste et le groupe des Verts. Je donne la parole à l'un des signataires du groupe socialiste ou du groupe des Verts qui souhaite prendre la parole. Madame la conseillère municipale Marie-Pierre Theubet, nous vous écoutons.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Nous avons déposé cet amendement pour pouvoir prendre la parole sur cet objet. Je pense que la LPP est un sujet délicat. Il y aura d'ailleurs bientôt un rapport à notre ordre du jour sur la retraite pour les artistes. Aujourd'hui, par rapport à la LPP, je crois qu'il y a encore des négociations en cours; je crois qu'il reste des concertations à mener. J'aurais voulu que M. Kanaan prenne la parole en premier pour expliquer aujourd'hui ce qui se passe avec les artistes et la LPP. Tout n'est pas simple pour eux.

Nous avons déjà exprimé le désir que les subventions données aux artistes doivent maintenant être imposées au titre de masse salariale et que la LPP soit payée. Or, tous les artistes, Madame Pérez – vous transmettez, Monsieur le président –, n’acceptent pas forcément cette situation. Nous voulions prendre la parole pour dire que nous appelons à la concertation avec tous les artistes, toutes catégories confondues, c’est pourquoi j’ai cru comprendre que cette concertation allait être ouverte avec également Artes & Comoedia, l’organe qui gère la LPP pour les artistes. Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je ne donnerai pas la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez; je ne pense pas que vous ayez été mise en cause, Madame. Je donne la parole au conseiller administratif M. Sami Kanaan.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Je souhaite évidemment un très joyeux anniversaire à Maria Pérez, qui, j’en suis sûr, adore passer sa soirée d’anniversaire ici avec nous... Elle a posé un enjeu au nom d’Ensemble à gauche qui est en soi extrêmement sérieux, et je dirais que le début et la fin de son intervention étaient très pertinents; il y a eu quelques détours entre deux qui, eux, sont un peu fantaisistes, et j’y reviendrai.

En fait, quand on parle de la LPP des artistes, il faut surtout se rendre compte qu’on parle d’abord des métiers de la culture en général et des artistes, dont une partie sont dans une situation de précarité partielle, voire d’extrême précarité; les situations varient énormément. Vous pouvez avoir des comédiennes ou comédiens de théâtre qui de temps en temps – pas assez souvent – ont un projet, donc ils travaillent quelque temps pour des gages ou des salaires, d’ailleurs extrêmement modestes, et ils ont ensuite des longues pauses de chômage, ce qui fait que souvent ils perdent leur droit à l’assurance-chômage. C’est plus ou moins similaire dans le domaine de la danse. Après, vous avez les musiciens, en tout cas les musiciens de musiques actuelles, qui n’ont quasiment aucun revenu digne de ce nom à part quelques cachets de temps en temps. Quant aux artistes contemporains, visuels et plastiques, ils ont aussi de temps en temps un revenu ponctuel, typiquement si le Fonds municipal d’art contemporain leur achète une œuvre. Les situations varient donc énormément.

Ce qu’ils ont en commun, la plupart d’entre eux, c’est effectivement une situation extrêmement aléatoire et malheureusement, j’aimerais insister sur ce point, ils préfigurent une évolution de notre société. On voit l’augmentation du travail sur appel, ce qu’on appelle l’«uberisation» de la société, les pseudo-indépendants qui sont exploités; c’est malheureusement un laboratoire, dans le mauvais sens du terme, d’une évolution plus globale de la société. Au lieu que

ces personnes trouvent des situations un peu plus stables, c'est au contraire le reste de la société qui a tendance à se désagréger en termes de sécurité au travail, et par ricochet de tout ce qui touche les assurances sociales, que ça soit le chômage, l'assurance-maternité et évidemment la prévoyance en prévision de la retraite.

J'aimerais relever au passage qu'un des aspects les plus importants de la Nouvelle Comédie, auquel je tiens très fort et qui devrait faire partie de la réalisation, c'est le projet d'une troupe à demeure. Ainsi, au moins dans l'une des grandes scènes, la scène de référence pour l'art dramatique, il y aura pour quelques comédiens une manière plus durable de les employer et donc de les occuper. En effet, ce n'est pas seulement un enjeu de précarité, mais aussi de continuité de leur travail. Un comédien qui arrête tout le temps de travailler, forcément, n'a pas la même pratique de la profession qu'un comédien ou une comédienne qui a des occasions plus fréquentes de travailler. C'est donc un enjeu plus large.

Malheureusement, nous, les communes et les Villes, sommes au bout de la chaîne. Les règles en matière d'assurance-chômage et de prévoyance sont fédérales. Typiquement, le seuil de coordination LPP à plus de 20 000 francs est inaccessible à beaucoup d'artistes. Ensuite, il y a les Cantons; le Canton de Genève a fait sa loi sur la culture où figure une clause sur la prévoyance, mais on a attendu pendant longtemps la mise en œuvre, malheureusement. Cela rejoint ce que disaient les Français autour du débat sur les intermittents du spectacle, c'est-à-dire que ce sont les subventionnaires du terrain, donc les Villes et les collectivités locales, qui compensent les manquements du système national et fédéral, et ça, évidemment, ça ne va pas.

J'aimerais rappeler – je suis d'autant plus à l'aise pour le faire que c'était juste avant que je rejoigne le Conseil administratif – que c'est quand même la Ville de Genève qui, lors de la dernière révision sur l'assurance-chômage, avait combattu la précarisation accrue, puisqu'il fallait dorénavant dix-huit mois de cotisation pour retrouver des droits à l'assurance-chômage et plus douze. Or pour les artistes c'était calamiteux; ils avaient obtenu – c'est une petite compensation, mais quand même – que les deux premiers mois de cotisation, si on a un salaire, soient doublés en termes de décompte pour pouvoir limiter le risque. Nous avons tous intérêt à trouver des solutions, parce que des artistes qui finissent à l'assistance, ça ne profite absolument à personne. Cela représente une perte de compétences et de capacités, c'est une précarisation, ça coûte très cher à la société sans rapporter, dans des situations qui sont indignes.

Aujourd'hui, lorsqu'on impose le paiement de contributions à la prévoyance pour la retraite sur les gages existants, évidemment les artistes sont partagés. Quand il s'agit de perdre un revenu à court terme en prévision d'une retraite qui

est encore éloignée, ils sont forcément partagés sur la question. Ainsi, le milieu lui-même a demandé un moratoire sur l'entrée en vigueur de cette règle. Maintenant, la bonne nouvelle, c'est que la Confédération a souhaité aussi reprendre le travail sur ce dossier. Dans le cadre du Dialogue culturel national, instance qui regroupe le Conseil fédéral, en l'occurrence Alain Berset, en charge de la culture, l'Office fédéral de la culture, Pro Helvetia ainsi qu'une délégation des Cantons et une délégation des Villes, avec trois magistrats municipaux, dont je fais partie – je suis responsable de la représentation des Villes au nom de l'Union des Villes suisses –, on vient de mettre en place un groupe de travail sur cette question...

**Le président.** Il faudrait conclure, Monsieur Kanaan.

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Je conclus, Monsieur le président – ... qui abordera autant la question de la prévoyance, donc de la retraite, que la situation des artistes aujourd'hui, et j'ose espérer que la situation progressera très concrètement pour les artistes et les métiers de la culture. Il faut trouver du temps, mais j'estimerai une erreur politique de donner l'impression que maintenant la Ville de Genève à elle toute seule va payer cette facture, parce que ce serait totalement injuste; ce serait un transfert de charges dans le mauvais sens du terme, et je reviendrai tout à l'heure sur la LRT au sujet de laquelle on raconte un peu n'importe quoi ici. Merci, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous allons procéder au vote de ces amendements, en commençant par l'amendement 62 du groupe Ensemble à gauche, pour ajouter un montant de 1 500 000 francs pour la création d'un fonds LPP pour les intermittents du spectacle. (*Brouhaha.*) Ça ne vous intéresse pas, le groupe socialiste, ce que nous sommes en train de voter?

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 8 oui (2 abstentions).*

**Le président.** Nous votons maintenant l'amendement 62A du groupe socialiste et du groupe des Verts pour l'augmentation d'un montant de 1 franc pour la création d'un fonds LPP pour les intermittents du spectacle.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 28 oui (1 abstention).*

*Département de la culture et du sport.*

*Page 19, politique publique 34, Sports,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 5 des subventions).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 63 du groupe du Mouvement citoyens genevois pour l'augmentation de 20 600 francs destinés au soutien à la relève sportive. Je donne la parole au conseiller municipal M. Daniel Sormanni pour le groupe du Mouvement citoyens genevois.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ferai un tout petit historique... Nous avons proposé, et ça a été accepté par ce Conseil municipal, la suppression de la subvention à Piano Nobile, qui selon nous n'a plus d'activité en ville de Genève. Cela représentait 20 600 francs. (*Remarque.*) Ça a été confirmé tout à l'heure par le Conseil municipal... Nous voulions transférer cette subvention au soutien à la relève sportive; c'est un tout petit coup de pouce de plus pour la relève sportive qui est nécessaire. Le coût est égal à zéro, puisque c'est un transfert, et je crois que c'est aujourd'hui nécessaire de donner un petit coup de pouce au sport et à la relève sportive.

A partir du moment où une association n'a plus d'activité en ville de Genève, la subvention n'est plus versée. Je sais que, par exemple, l'an dernier, ce municipal avait quand même décidé de maintenir cette subvention, mais cela dit elle est toujours à zéro dans les comptes, parce qu'il n'y a pas d'activité; elle n'a donc pas été versée depuis deux ans. En conséquence nous voulons donner ce coup de pouce à la relève sportive qui est une nécessité, et c'est un petit signal que donne ce Conseil municipal. La politique sportive a son importance. La politique sportive, c'est un lien social avec la population et avec les jeunes, et plus ils sont occupés à faire du sport, moins ils font d'autres choses que nous pourrions moins bien apprécier. Je vous invite à soutenir ce transfert et à accorder ces 20 600 francs de plus à la relève sportive, et je vous en remercie.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** L'intention est louable, vous l'aurez remarqué. M. Sormanni l'a dit, les 20 600 francs ne sont pas un montant au hasard, c'est ce que vous avez supprimé à Piano Nobile; indépendamment de la source de l'argent, en théorie je devrais être enthousiaste, mais, Mesdames et Messieurs, les accords quasi finaux en matière de transfert des tâches font que la relève sportive de ce type risque d'aller au Canton. Vous n'allez pas alimenter cette ligne

juste avant de la transférer au Canton; enfin, c'est gentil pour le Canton, mais je pense qu'il y a d'autres manières de soutenir le sport, par exemple en renonçant aux coupes que vous avez faites tout à l'heure!

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 56 non contre 10 oui (4 abstentions).*

*Département de la culture et du sport.*

*Page 19, politique publique 34, Sports,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 5 des subventions).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 64 du groupe libéral-radical concernant une compensation à la subvention en nature du Club des patineurs de Genève, montant ajusté à la valeur réelle de l'usage de la glace des patineurs selon le département de la culture et du sport, soit -37 000 francs. Je donne la parole au conseiller municipal M. Simon Brandt pour le groupe libéral-radical.

**M. Simon Brandt (LR).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement qui, comme vous l'avez compris, est couplé avec l'amendement 65, est la suite logique du débat que nous avons eu au Conseil municipal il y a un peu plus d'un mois sur les heures de glace du Club des patineurs de Genève. Vous vous en souvenez sans doute, une majorité de cette salle, très large, qui dépassait le clivage gauche-droite que nous vivons depuis quelques heures, avait renvoyé la motion M-1283 devant le Conseil administratif demandant qu'on garantisse la pérennité des heures de glace du Club des patineurs, à quoi M. Kanaan nous a répondu que c'est ce qu'il allait faire, pour autant que ça ne remette pas en cause le projet d'école de patinage.

Le montant de l'amendement qui a été déposé à la base n'était pas de -37 000 francs comme il vous est présenté ici, mais de -192 000 francs, car c'était l'année dernière le total des subventions en nature que fournissait le département de la culture et du sport au Club des patineurs en termes de mise à disposition de la patinoire et qui se traduit en utilisation d'heures de glace. Les services de M. Kanaan ont revu cet amendement pour l'adapter au changement et nous l'ont mis à -37 000 francs, en ce sens que c'est ce qui correspond, nous a dit M. Kanaan hors micro – il me corrigera si je dis une bêtise –, aux heures de glace du seul Club des patineurs, sans compter les heures de glace qui étaient gérées conjointement, jusqu'à la mise en place de l'école de patinage, avec l'école.

M. Kanaan, par des échanges de courriers qui ont eu lieu depuis hier, c'est-à-dire depuis que l'amendement a été déposé, a expliqué un certain point de vue; le Club des patineurs en a expliqué un autre, et on est devant une situation un peu problématique, en ce sens que certains disent blanc, et M. Kanaan dit noir. Je veux croire qu'il y a en partie un malentendu et que la motion que nous avons votée à l'époque est suffisante pour garantir la pérennité des heures de glace, dans la mesure où l'amendement que nous proposons aujourd'hui vise à sortir du fonds général de gratuité des heures de glace, pour attribuer spécifiquement des heures au Club des patineurs. M. Kanaan a déclaré que si nous procédons ainsi cela remet en cause le projet de l'école de patinage, et c'est pour ça que ses services ont fait modifier l'amendement. Qu'on soit clairs: le but de cet amendement n'est pas de remettre en cause le projet d'école de patinage; il est simplement de garantir la continuité des heures de glace du Club des patineurs, dans la droite ligne du texte que nous avons voté le mois dernier.

J'entends volontiers les arguments de M. Kanaan s'il pouvait nous garantir oralement que les heures de glace seront maintenues dans le cadre du fonds général. Si l'amendement risque de compliquer la situation, dans la mesure où on affecterait une somme spécifique mais que potentiellement davantage d'heures de glace pourraient être attribuées en cours d'année, ce n'est pas notre objectif. Je demande donc à M. Kanaan qui va prendre la parole dans quelques instants de nous fournir une explication complémentaire et, a minima, de s'engager à ce que les heures de glace dont bénéficiait le Club des patineurs jusqu'alors soient garanties, auquel cas je pense qu'on pourrait se fier à sa parole et retirer cet amendement, sachant bien entendu que si on devait se rendre compte plus tard qu'une éventuelle promesse n'a pas été tenue, nous reviendrions à la charge. Je vous remercie.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Comme je le disais la dernière fois, la patinoire, c'est chaud bouillant... Je remercie M. Brandt pour son effort très louable d'expliquer un dossier complexe. En plus, c'est une originalité; c'est la première fois dans l'histoire du Conseil municipal, je crois, qu'on fait des amendements sur les gratuits! On parle donc bien de subventions en nature. Enfin, je préfère faire un peu de pédagogie: il se trouve que dans les pages dites «chamois» que les conseillers municipaux, en tout cas ceux qui s'occupent de subventions, connaissent bien, c'est le décompte des prestations. Il s'agit souvent de locaux, mais, dans ce cas-là, une ligne de 700 000 francs regroupe l'ensemble de la valeur des heures de glace attribuées à tous les usagers de la patinoire: le Genève-Servette Hockey Club, le Mouvement juniors, Genève Futur Hockey, l'école de patinage, le Club des patineurs, et nous faisons un décompte à la fin de l'année.

Jusqu'à la fin de l'année passée, M. Brandt l'a dit, les anciennes heures des professeurs étaient comprises dans le décompte du club. En effet, le club, pour

des raisons historiques, avec une chance variable, gérait plus ou moins aussi, ou croyait gérer, les heures off, et se sentait un peu propriétaire de ces heures. Nous avons clarifié les choses, et la preuve que je prends au sérieux le Conseil municipal, c'est que la motion précédente de fin juin, qui me demandait de trouver une solution négociée avec les professeurs, a été concrétisée, puisque depuis le mois de décembre, vous le savez, l'enseignement du patinage de haut niveau est assuré par six professeurs, dont Stéphane Lambiel, Peter Grütter et Vanessa Gusmeroli. Ça se passe d'ailleurs à satisfaction.

Il se trouve que le club regrette un peu l'époque où il avait une influence là-dessus. Il est vrai que sur ce volet-là il n'a plus d'influence. En revanche, ses heures à lui sont maintenues et, Monsieur Brandt, je m'engage à ce qu'elles soient maintenues, voire augmentées autant que faire se peut. Très concrètement, les professeurs n'utilisant pas toujours à pleine capacité leurs heures, nous encourageons le fait que cette capacité soit utilisée par le patinage libre. C'est en train de se faire; le Service des sports est très actif là-dessus pour augmenter les possibilités pour le patinage libre, ce que je suis le premier à souhaiter. Cela voudrait dire aussi que, dans ces heures-là, le patinage libre peut coexister avec l'enseignement, ce qui est d'autant plus souhaitable que, j'imagine, un patineur ou une patineuse a du plaisir à patiner à deux pas de M. Lambiel, M. Grütter ou M<sup>me</sup> Gusmeroli.

En conclusion, ce sont les engagements que je prends. Je vous répondrai formellement sur la motion que vous avez votée récemment, mais je peux vous rassurer, Monsieur Brandt, on va dans ce sens.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. (*Remarque de M. Simon Brandt.*) Nous sommes sur l'amendement 64; vous avez eu vos trois minutes. (*Remarque de M. Simon Brandt.*) Ah, vous voulez le retirer... Vous avez la parole, Monsieur Brandt.

**M. Simon Brandt** (LR). Merci, Monsieur le président. Vu les propos qu'a tenus M. Kanaan et que nous ne voulons pas compliquer davantage la situation, nous allons retirer cet amendement, étant bien entendu que si les promesses que vous nous avez faites n'étaient pas tenues, nous reviendrions à la charge dans quelques mois. Comme quoi, quand le Conseil administratif est d'accord de discuter avec ce Conseil municipal, on peut arriver à des solutions intelligentes... Merci. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'imagine que c'est également valable pour l'amendement 65, qui propose l'ajout de 37 000 francs au titre de subvention en nature au Club des patineurs de Genève... (*Signe*

*d'assentiment de M. Simon Brandt.*) L'amendement 65 est également retiré. Nous en avons donc terminé avec ce département.

J'en profite pour vous communiquer la situation à la fin du département de la culture et du sport, et vous annonce que l'excédent de revenus se situe à 3 696 133 francs.

**Le budget du département de la culture et du sport, pages 17 à 20, est adopté.**

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.*

*Pages 22 à 28, politique publique XX,  
groupe de comptes 3XX.*

**Le président.** Nous abordons maintenant le département de l'environnement urbain et de la sécurité, avec l'amendement 66 d'Ensemble à gauche demandant d'ajouter un montant de 200 000 francs pour le rétablissement de la ligne des dépenses générales du département, amendement lié à l'amendement 67 déposé par le groupe des Verts et le groupe socialiste, qui demande également l'augmentation de 200 000 francs des dépenses générales du département. Je donne la parole à la conseillère municipale M<sup>me</sup> Olga Baranova pour le groupe socialiste.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Merci beaucoup, Monsieur le président. Comme on l'a dit ce soir, et je le redis très volontiers, il n'y a pas de coupe indolore, il n'y a qu'une manifestation d'une volonté politique. La coupe linéaire dans le département de l'environnement urbain et de la sécurité que nous vous proposons de retirer ce soir va à l'encontre de la volonté interpartisane qui a été manifestée pendant des années et des années, sur en tout cas deux législatures, concernant le renforcement de la sécurité, que ce soit la sécurité des personnes et des biens avec la police municipale, ou la sécurité feu, avec le Service d'incendie et de secours (SIS); ça va contre la volonté qui a été exprimée à maintes reprises à travers des votes et des prises de parole concernant le maintien des espaces verts à leur niveau, qui rendent les espaces verts de Genève uniques en Europe, voire dans le monde.

D'ailleurs, toutes et tous, dès qu'il y a eu un tout petit peu le printemps à Genève, vous avez largement partagé les photos des magnifiques massifs de fleurs en ville de Genève, donc vous aussi, Mesdames et Messieurs de la droite, vous êtes tout à fait sensibles à cette prestation-là. C'est également la manifestation d'une volonté politique contre le maintien de l'offre quant au Service logistique et manifestations (LOM). Aujourd'hui le LOM est de plus en plus sollicité;

il y a une demande croissante dans le cadre des différentes manifestations qui ont lieu sur le sol de la commune. C'est également un signe contre l'amélioration de la propreté en ville de Genève. Or nous savons toutes et tous que c'est un sujet qui reste d'actualité, avec énormément de citoyennes et de citoyens qui se plaignent de la situation actuelle, et j'en passe.

La volonté politique que vous montrez est contraire non seulement à vos engagements, à nos engagements antérieurs à nous toutes et tous, mais c'est également une posture contraire à l'intérêt public et surtout aux besoins, si j'ose dire, les plus primaires de la Ville de Genève. Ce geste politique là, cette coupe linéaire touche tous les services confondus et leurs collaborateurs, en particulier ceux assurant les prestations de la Ville de Genève dans les domaines les plus basiques, les domaines où la Ville doit briller. Cette posture-là est à la politique ce que le dysfonctionnement érectile est à la pénétration – une énorme déception... mais vu que de toute façon tout ce que je peux dire ce soir n'a strictement aucune incidence sur le maintien de ces coupes, malheureusement, je profite de mon intervention pour une chose; j'en profite pour remercier très chaleureusement les collaboratrices et les collaborateurs de tous les services du département, du Service des espaces verts (SEVE), de la Voirie, des agent-e-s de la police municipale (APM), du SIS, parce que, déjà aujourd'hui, ces personnes font beaucoup avec peu.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Contrairement au représentant libéral Simon Brandt, qui a fait confiance au magistrat socialiste, nous constatons, à Ensemble à gauche, que suite au vote de commission, lors de l'étude du budget en commission de la sécurité et du domaine public, le Parti libéral-radical n'a pas fait confiance à son magistrat d'obédience démocrate-chrétienne, de même que le Parti démocrate-chrétien s'était abstenu. Ça veut dire que ce budget a été voté par Ensemble à gauche, les socialistes, les Verts, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre. Pourquoi, Monsieur le président?

Eh bien, Monsieur le président, parce qu'Ensemble à gauche est responsable et trouve que ce n'est pas responsable de couper 200 000 francs de manière totalement arbitraire dans différents départements. Comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Baranova, le département de l'environnement urbain et de la sécurité est un prestataire de services, c'est-à-dire que, en fait, il fournit des prestations pour tous les services. Si nous coupons ces 200 000 francs, ça voudrait dire que des domaines qui ont été énumérés tout à l'heure, tels que la sécurité publique, les espaces verts, le SIS, c'est-à-dire les pompiers et la protection civile, les parcs et promenades, les sports, la culture, le trafic ainsi que l'approvisionnement en eau, tous ces services auraient ce disponible budgétaire de 200 000 francs en moins. Je rappelle que c'est une autorisation de dépenser; ça ne veut pas dire qu'ils vont être dépensés. (*Brouhaha. Cloche.*)

Toutefois, ce qu'il nous paraît important de relever, c'est que ces domaines sont totalement aléatoires. On n'est jamais à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un incendie. A la Voirie, il peut y avoir tout à coup des levées de déchets importantes; dans les parcs il peut y avoir tout à coup un imprévu. En coupant ces 200 000 francs, quelque part, on fait subir des aléas supplémentaires aux ressources humaines, aux travailleurs et travailleuses, très directement. Pourquoi? On nous dit que les groupes 30, ce n'est rien du tout. C'est vrai, à Ensemble à gauche, on a ce défaut d'aller plutôt travailler le budget en détail... Dans les groupes 30, on touche justement le personnel; on touche les biens, services et marchandises, c'est-à-dire les outils avec lesquels le personnel peut travailler, et pour nous c'est totalement inadmissible. Les professions qui sont touchées, nous le rappelons, ce sont des policiers et policières municipaux, des pompiers et pompières, mais pas seulement...

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame Figurek.

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* ... des personnes qui s'occupent du nettoyage, qui ont déjà des travaux pénibles, et on rajoute une source de stress supplémentaire. Rien que pour cela, nous vous invitons à surseoir à cet amendement, car nous le savons, si nous acceptons ce soir une coupe de 200 000 francs, peut-être que l'année prochaine ce sera 400 000, 600 000 et ainsi de suite. C'est totalement ridicule. Je vous remercie, Monsieur le président.

**M. Joris Vaucher** (Ve). Ces 200 000 francs représentent 0,15% d'un budget d'à peu près 130 millions. Ça ne paraît pas grand-chose, si ce n'est que le cumul de ces coupes, apparemment indolores, représente au final de grandes sommes, et que ça fait passer un mauvais message, celui d'inciter l'administration à dépenser tous ses budgets, même lorsque ce n'est pas nécessaire, afin d'espérer éviter des coupes à venir. Dans une ville qui connaît une forte croissance démographique, le département de l'environnement urbain et de la sécurité devra en effet entretenir toujours plus d'espace et assurer la sécurité de toujours plus d'habitants, que ce soit avec les sapeurs-pompiers ou la police. Nous refusons donc cette coupe dans l'intérêt de la qualité de vie et de la sécurité des habitantes et des habitants.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole au conseiller administratif M. Sami Kanaan. (*Remarques.*)

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** C'est une erreur!

**Le président.** Effectivement c'est une erreur... ce n'est pas votre département, mais je n'en suis plus à une variante près! Monsieur Barazzone, vous ne prenez pas la parole... Merci. Nous allons donc pouvoir soumettre ensemble au vote les amendements 66 et 67.

*Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 39 non contre 29 oui (3 abstentions).*

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.  
Page 26, politique publique 33, Parcs et promenades,  
groupe de comptes 30X, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous poursuivons avec l'amendement 68 de M. Pierre Gauthier, hors parti; il demande l'ajout de deux postes de jardiniers au SEVE pour un montant de 201 860 francs. Vous avez la parole, Monsieur Gauthier.

**M. Pierre Gauthier** (HP). Merci beaucoup, Monsieur le président. Je n'ai pas pris la parole jusqu'ici, chères et chers collègues (*remarque*) – je sais que ça vous manquait, Madame... – parce que je ne suis pas dupe qu'au cours de ce débat tous les votes sont déjà connus et que toutes les positions sont relativement figées... Néanmoins, je vais prendre le risque de tenter de convaincre une majorité de ce parlement du bien-fondé de l'amendement que je présente ici. Simplement parce qu'il ne faut pas oublier que derrière les chiffres, derrière les nombres, il y a des gens, il y a des personnes. Depuis que je siége ici... (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît... (*Brouhaha. Rires. Remarques.*) On vous dérange? Monsieur Holenweg, Monsieur Sormanni... (*Remarque.*) Je suis désolé, mais vous êtes dans mon champ de vision et d'audition par rapport à votre collègue qui parle, alors regagnez votre place, s'il vous plaît. (*Rires. Remarques.*) Vous pourriez discuter dehors; vous êtes sous mon nez, je suis désolé, Monsieur Barazzone! (*Remarques.*) Poursuivez, Monsieur Gauthier.

*M. Pierre Gauthier.* Je vous remercie, Monsieur le président. Depuis que je siége ici, je n'ai eu de cesse d'attirer votre attention sur le sous-effectif chronique qui touche le SEVE. Notre magistrat en charge prétend que ce n'est pas le cas et parfois même il prétend que c'est une lubie fomentée par les syndicats pour l'ennuyer, et jusqu'alors les propositions que j'ai faites ont été refusées. Soit parce que la précédente majorité de gauche ne voulait pas toucher au fragile

équilibre du budget, soit parce que la nouvelle majorité de droite a cru ce que son magistrat lui disait: il n'y a pas de sous-effectif, parce qu'il n'y a pas d'heures supplémentaires au SEVE. Or, au SEVE, et j'en ai la certitude parce que j'ai été investiguer dans ce service, il ne peut pas y avoir d'heures supplémentaires, parce que tout dépassement d'horaire fait par un employé doit être immédiatement rattrapé en congés par ce même employé.

Je m'étais presque résigné à ne pas présenter cet amendement, quand j'ai reçu une copie d'un e-mail rédigé par un chef de secteur – ce n'est pas du tout un syndicaliste, donc – qui dit ceci: «Les effectifs actuels ne permettent plus de garantir le travail, ni d'assurer un travail de qualité. Diverses tâches n'arrivent plus à être menées à bien, comme la tenue à jour de l'inventaire, les travaux d'arrachage et de transplantation, les tuteurages et les tailles d'arbres.» Je sais qu'à gauche on va dire «ah, encore deux postes pour Barazzone, ce sont deux postes de plus pour un conseiller administratif de droite»... mais pas du tout, Mesdames et Messieurs. Ces deux postes de plus sont là pour soulager des travailleuses et des travailleurs qui, avec ceux du SIS, de la Voirie et de la police, accomplissent des tâches particulièrement pénibles. Alors je vous remercie d'accepter cet amendement qui devrait permettre aux travailleuses et aux travailleurs du SEVE de faire face à leurs tâches et de continuer à embellir notre cité.

D'un point de vue strictement personnel, au vu de la façon dont les débats se déroulent depuis le début de ce débat budgétaire, je pense qu'au sein de ce parlement, qui est un parlement prévu pour être un délibératif, il est aujourd'hui quasiment impossible de délibérer parce que les fronts sont totalement figés, et je pense que c'est tout à fait déplorable. C'est pour cela que je vous demande de soutenir cet amendement, pour soutenir des travailleuses et des travailleurs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 31 oui.*

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.*

*Page 26, politique publique 33, Parcs et promenades,*

*groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Nous poursuivons avec l'amendement 69, déposé par le groupe des Verts et le groupe socialiste, pour l'ajout d'un montant de 25 000 francs pour l'entretien de zones de verdure du SEVE. Je donne la parole à un signataire socialiste ou des Verts qui souhaite prendre la parole sur cet amendement... il n'y a pas de prise de parole. Je mets donc aux voix cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 33 oui.*

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.*

*Page 28, politique publique 72, Traitement des déchets,*

*groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** L'amendement 70, déposé par le groupe des Verts et le groupe socialiste, demande l'annulation de la diminution pour la destruction des résidus et l'augmentation de la ligne pour un montant de 185 000 francs. Il n'y a pas de prise de parole des signataires; je sou mets donc cet amendement au vote.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 30 oui.*

**Le président.** Je vous donne la situation du département de l'environnement urbain et de la sécurité après le vote du dernier amendement le concernant. Je vous annonce donc qu'il y avait un excédent de revenus de 3 696 133 francs.

**Le budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité, pages 22 à 28, est adopté.**

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Pages 30 à 35, politique publique XX,*

*groupe de comptes 3XX.*

**Le président.** Nous passons maintenant au département de la cohésion sociale et de la solidarité, avec l'amendement 71 présenté par Ensemble à gauche. Vous avez la parole, Madame la conseillère Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. A Ensemble à gauche, nous nous opposons à cette baisse des dépenses générales du département. Nous sommes opposés au principe qu'il est toujours possible de se serrer un peu plus la ceinture tout en offrant les mêmes prestations. Les prestations de ce département, comme d'ailleurs celles des autres départements, sont de très grande importance dans des domaines très différents, pour la vie sociale, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vieillesse, la vie sociale des quartiers, la grande précarité, et bien d'autres.

Cette baisse généralisée, à nos yeux, dévalorise le travail, alors qu'il serait au contraire important de le reconnaître et de le respecter. Il n'y a aucune raison

de diminuer les ressources dans ce département de manière linéaire. Le personnel, par ailleurs, doit avoir de bonnes conditions pour pouvoir offrir ses prestations. C'est aussi notre responsabilité en tant que Conseil municipal de veiller au respect des conditions de travail correctes. Il n'y a aucune raison d'exercer des pressions sur le personnel et qu'il doive travailler dans de moins bonnes conditions. Pour Ensemble à gauche, on ne peut pas réduire les dépenses de manière linéaire, surtout, comme ça a déjà été dit, si ce processus se répète d'une année à l'autre, sans toucher les prestations, leur qualité, leur nombre, et sans toucher les conditions dans lesquelles elles sont offertes. Nous proposons ainsi de rajouter ces 250 000 francs au budget. Merci.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Cet amendement est évidemment lié à l'amendement 72 des groupes Vert et socialiste, au contenu identique. Je donne la parole à la conseillère administrative M<sup>me</sup> Esther Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous voilà arrivés au département de la cohésion sociale et de la solidarité... En préambule, puisque le calendrier a fait que vous avez également été saisis des comptes et que vous aurez constaté qu'il y a un montant de non-dépensés assez important dans mon département, j'aimerais d'ores et déjà vous expliquer quelles en sont les causes principales. D'une part, il y a des imputations qui ne dépendent pas de mon département qui sont liées à la Direction du patrimoine bâti ou à la Direction des ressources humaines; cela représente plus de 3 millions d'imputations. Pour ce qui relève directement de mon département, cela concerne en particulier la petite enfance. Cependant, ne vous réjouissez pas trop, parce qu'on aura des effets négatifs liés à la baisse des tarifs qui viendront en 2018, mais pour 2016 on a engrangé des montants liés aux pensions des familles plus importants que ce qui avait été budgétisé.

Par ailleurs, vous le savez, dans mon département, surtout au niveau de la petite enfance, le public est majoritairement féminin. Je ne peux que me réjouir qu'il y ait beaucoup d'enfants qui soient nés, et du coup nous avons, grâce à la perte de gain, des remboursements importants liés à ces congés maternité. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que mon département a procédé à de grandes réorganisations, que ce soit au niveau des écoles et de l'entretien des bâtiments scolaires ou de la politique sociale de proximité. Un certain nombre de postes sont restés vacants un peu plus longtemps, parce qu'on a voulu vraiment s'appuyer sur des processus de recrutement très précis, en lien justement avec ces différentes réorganisations. Ensuite, il y a eu des montants que nous avons surestimés. Je pense aux pompes funèbres où, s'agissant de l'entretien des fours, des montants plus importants ont été budgétisés; nous avons déjà rectifié cela au budget.

J'aimerais là aussi vous rendre attentifs au fait que le Conseil administratif ne dépense pas pour dépenser. On a vraiment le souci des deniers publics, raison pour laquelle nous essayons aussi, par exemple, de beaucoup mieux suivre les débiteurs. Je pense aux restaurants scolaires, où on a beaucoup d'impayés. Nous avons engagé des mandataires pour nous aider à mener les procédures de recouvrement. Néanmoins, je pense que c'est aussi important que jamais nous n'excluons un enfant parce que son repas ne serait pas payé.

Maintenant, s'agissant de ces dépenses générales, vous avez souhaité faire des économies d'un million au niveau des différents départements. Ce sont 250 000 francs qui touchent le mien, sachant quand même qu'aux arbitrages d'octobre déjà nous avons fait un effort conséquent d'économie sur ces mêmes lignes, dont vous coupez à nouveau des montants importants. Que représentent ces dépenses générales? Ce sont par exemple le nettoyage des préaux ou des mandats, ou encore la croisière des aînés que nous organisons chaque année avec les personnes qui sont bénéficiaires de nos prestations complémentaires. C'est aussi la communication; alors, vous pouvez dire que la communication ne sert pas à grand-chose, mais je pense qu'il est très important que nos prestations soient connues du public. Tout le monde n'est pas sur internet, tout le monde ne s'exprime pas facilement ni ne comprend bien tout le système, donc il y a un effort de communication à faire.

Je vous demande donc de ne pas couper cette ligne, parce que ce sont des montants importants, et qui permettent à l'administration de fonctionner. Il s'agit d'une autorisation de dépense; ça a été dit à plusieurs reprises et, ma foi, si on ne dépense pas tout, tant mieux, mais laissez-nous quand même une certaine marge de manœuvre. Sinon vous entravez fortement le fonctionnement de l'administration et on ne va plus y arriver. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Monsieur Gomez, vous avez la parole pour l'amendement 72.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Sur les dépenses générales, j'aimerais juste souligner ce qui vient d'être dit et donner un exemple. Les coupes que la droite propose ont des incidences très claires et très directes sur la population. Ainsi, il y aura certainement de l'argent en moins pour nos seniors qui provient de cette ligne. Le Parti démocrate-chrétien, en particulier, se gargarise d'avoir cette population comme préoccupation, or les croisières pour les aînés, par exemple, sont mises en danger. C'est ce type de prestations à la population, concrètement, que vous mettez en danger avec les coupes que vous êtes en train d'effectuer. La population a voté il y a déjà quelques années une aide substantielle pour les seniors, que l'ancien conseiller

d'Etat démocrate-chrétien avait royalement ignorés malgré leur résultat aux votations... Vous continuez, et c'est déplorable, à vous attaquer aux plus fragilisés.

En plus des exemples qui vous ont été donnés, je vous donne encore un exemple concret d'une population dont vous allez toucher les prestations. C'est la raison pour laquelle les Verts et les socialistes avons déposé cet amendement pour revenir en arrière. Alors, je sais bien qu'on parle dans le vide, que vous ne nous écoutez pas, que vous êtes tout à vos calculettes; eh bien, Mesdames et Messieurs, vous présenterez les calculettes aux prochaines élections. Je vous remercie. (*Applaudissements et rires.*)

*Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 41 non contre 34 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 30, politique publique XX,*

*groupe de comptes 3IX, Biens, services et marchandises.*

**Le président.** Nous passons au traitement de l'amendement 73 déposé par le groupe Ensemble à gauche, qui demande divers ajustements pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité avec l'ajout d'un montant de 465 356 francs. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Merci, Monsieur le président. Dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité, le Conseil administratif avait déjà procédé à ce qu'il a appelé des ajustements, avec une diminution, dont vous avez parlé avant, de 465 000 francs. Rajoutons donc cela à ce montant qui vient d'être voté de 250 000 francs. En fait, cela fait une diminution de 700 000 francs pour ce département. Cela se cumule donc et rend la situation encore plus difficile.

Il s'agit d'ajustements dans les rubriques 31, biens, services et marchandises. Le nom de cette catégorie peut toujours sembler peu significatif, alors que c'est au contraire une catégorie indispensable assurant la base matérielle pour réaliser les différentes prestations. C'est aussi une catégorie dont souvent certaines rubriques permettent de réaliser des études, de travailler sur des nouveaux projets; c'est un peu la base matérielle pour inventer, pour créer. La droite, déjà, coupe au niveau général, et notre groupe se demande s'il est vraiment nécessaire que le département procède à une diminution de son budget sur ces postes, avant même ces coupes de la droite.

On peut toujours faire la même chose en se serrant un peu la ceinture, avec un peu moins de moyens, comme je l'ai déjà dit avant, mais nous ne sommes vraiment pas convaincus que ça permette de maintenir la qualité des prestations, d'en développer des nouvelles, ni que ces réductions ne se fassent pas au détriment des conditions de travail du personnel. Faire plus avec moins, c'est presque nécessairement un facteur de stress. Nous vous proposons ainsi d'ajouter de nouveau ces 465 356 francs. Merci.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M<sup>me</sup> Studer a parfaitement expliqué la situation de ces montants. Néanmoins, lors des arbitrages d'octobre, vu que les prévisions liées aux recettes étaient assez moroses et revues à la baisse, le Conseil administratif a dû, conformément à la loi, présenter un budget équilibré. C'est pourquoi tous les départements ont dû faire un certain nombre d'arbitrages. Pour mon département, cela représentait environ 720 000 francs. Ce sont des montants importants, mais on a en tout cas, par rapport aux coupes, fait le choix de ne toucher ni aux prestations directes à la population ni au personnel.

Néanmoins, vous l'avez dit, cela concerne des études, des mandats à des tiers; ce sont des choses qu'on fera peut-être moins souvent, moins bien, différemment... Je trouve extrêmement dommage de devoir retrancher ces montants, mais voilà, c'était le prix à payer pour que le budget présenté par le Conseil administratif soit équilibré.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 33 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 31, politique publique XX,*

*groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 74 déposé par les groupes Vert et socialiste, qui demande une augmentation de 50 000 francs pour des honoraires divers. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous demande de rétablir ces montants parce que, paradoxalement, ces montants nous ont notamment permis, et vous le verrez aux

comptes 2016, de récupérer 200 000 francs sur les impayés des associations de cuisines et restaurants scolaires. Nous avons plus de 5000 enfants qui, chaque jour, mangent dans nos structures associatives. J'ai fait état en préambule de la question des impayés et ces montants permettent effectivement de financer un mandat pour essayer de récupérer ces montants dus et impayés et de faire les démarches nécessaires pour le recouvrement.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Pour le groupe des Verts, je donne la parole à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. En début de séance, on fait toujours une exhortation de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées... Quelle trahison pour 50 000 francs! Il n'y a pas, dit-on, de vision globale; il y a des petites touches par-ci par-là, on grappille chaque fois... C'est faux, Mesdames et Messieurs! Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas de vision globale. Il y a une vision globale. Il y a une vision totale et globale, celle de retirer aux habitants de la commune leurs droits, leurs possibilités de faire valoir leurs droits. Parce que des honoraires à des tiers, c'est quoi? C'est pouvoir engager quelqu'un pour faire valoir ses droits. Notre magistrate nous a expliqué que 50 000 francs investis ont ramené 150 000 francs de créances recouvrées. (*M. François Bärtschi éternue bruyamment.*) Santé, Monsieur Bärtschi! Je vous souhaite une longue vie... ainsi qu'au budget de notre magistrate!

Pour un franc investi, un franc cinquante est rapporté. Quel est donc le but de grappiller 50 000 francs qui ne représentent même pas 0,01% des dépenses? Quel est ce but? Il est de couper les ailes aux habitants de la commune pour qu'ils ne puissent pas faire valoir leurs droits, pour qu'ils se sentent démunis, non protégés, pour qu'ensuite on puisse leur faire avaler à peu près n'importe quoi. C'est ça que vous avez soutenu, c'est ça que la majorité ici présente a voté, et c'est dans ce but-là que nous avons déposé cet amendement, parce que nous, les intérêts des habitants de la commune, nous, les Verts, on y tient. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 34, politique publique 74, Cimetières et crématoires,*

*groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 75 déposé par le groupe Ensemble à gauche, qui concerne l'augmentation d'un montant de 143 700 francs pour l'entretien du bâtiment des cimetières et crématoires. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Il s'agit donc d'une suppression d'un montant de 143 700 francs pour l'entretien du bâtiment des cimetières et crématoires. C'est un des montants; c'était le plus important, à part les biens et services, dans les diminutions qu'a effectuées le département. Ensemble à gauche en général est peu à même de s'inquiéter de la rubrique «entretien par des tiers», préférant de manière générale que l'entretien soit plutôt assuré par du personnel engagé par la Ville. Nous souhaitons toutefois nous assurer que cette diminution ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'entretien. Nous nous sommes effectivement souvenus d'un mur effondré dans le cimetière de Châtelaine, et il ne faudrait pas que la diminution de ce poste entraîne une diminution au niveau de la qualité de l'entretien (*brouhaha; cloche*) ni, bien sûr, une surcharge de travail pour le personnel. (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, on peut avoir un peu de silence? Excusez-moi, Madame Studer...

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Vu que nous n'avons pas d'information plus précise là-dessus, nous vous proposons de rajouter ce montant au budget.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Effectivement, ces montants avaient été réajustés par le Service des pompes funèbres, parce qu'on a réintroduit le montant de ce qui a été exactement dépensé en 2016. Concernant l'entretien des fours, les anciens se rappellent sans doute qu'on a eu passablement de problèmes; que les pannes ne sont pas prévisibles... Il y a une seule entreprise qui s'occupait de cet entretien, et qui était située en Allemagne; c'est extrêmement complexe. S'agissant de la crémation, c'est un service que nous offrons à la population et qui est extrêmement important. Si vous deviez ne pas

accepter de réintroduire ce montant, je me réserve donc la possibilité de réajuster les montants au budget 2018.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 31 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 32, politique publique 35, Autres loisirs,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 7 des subventions).*

**Le président.** L'amendement 76, proposé par les groupes socialiste et des Verts, concerne le rétablissement d'une subvention pour l'enfance pour un montant de 50 000 francs. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Corpataux pour le groupe des Verts.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Merci, Monsieur le président. Les Verts sont pour le rétablissement de la ligne budgétaire car une politique de proximité doit répondre au plus près des besoins des habitants. Depuis cinq ans, la somme octroyée pour les aides ponctuelles est passée d'un million à 700 000 francs, soit une diminution de plus de 30%.

Pour les Verts, ce grignotage doit cesser, car il devient difficile, voire impossible de développer des projets innovants qui permettent de maintenir, voire d'améliorer la qualité et le bien-vivre ensemble par la participation active de la communauté à l'évolution des politiques publiques. Grâce aux aides ponctuelles, des projets très appréciés ont vu le jour. C'est par exemple la sensibilisation à l'utilisation des écrans pour les 0 à 3 ans d'Action Innocence. C'est aussi le projet Lâche pas ta bouée! de la Barje, qui sensibilise les jeunes, dont les migrants qui ne savent pas nager, aux dangers du Rhône, et le festival de musique de l'association FTA qui a lieu dans le parc Bertrand, une des seules activités, d'ailleurs, qui ont lieu dans le quartier de Champel.

C'est aussi des projets intergénérationnels, tels que «Dance with me», qui allie la coordination des mouvements et le lien social entre jeunes et vieux. De plus, devant l'ampleur de leur succès, certains projets voient leur financement se pérenniser, tel Préaubulle, animation gratuite en accueil libre pour les enfants dans les préaux des Grottes. Les projets dont je vous parle, et les autres, sont pour des publics diversifiés; ils se font dans tous les quartiers, et c'est important, car ça permet à une partie de la population qui a peu de moyens de participer à des activités de loisir. (*Brouhaha.*) J'ai beaucoup de bruit sur ma gauche...

**Le président.** Vous avez raison. Un instant, Madame. Ça n'arrive pas jusqu'à moi, mais je vois que ça papote pas mal autour de vous...

*M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.* Je voulais finir en disant que la politique de démantèlement des prestations sociales de la droite et du Mouvement citoyens genevois péjore en premier lieu les situations de personnes en situation de vulnérabilité, car ça restreint leur participation à la vie de la communauté. Cette politique fragilise la cohésion sociale en détériorant le vivre ensemble.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, M<sup>me</sup> Corpataux a parfaitement bien expliqué à quoi servent finalement ces enveloppes ponctuelles; là, il s'agit de l'enveloppe «enfance», qui permet à une multitude de projets de voir le jour. C'est la société civile qui s'engage pour son quartier, pour sa ville, et je trouve dommage qu'on nous prive de cette marge de manœuvre, d'aider, projet par projet, ces bonnes volontés qui amènent de la vie, des activités, des animations, de la culture au milieu des quartiers. Vous l'aurez constaté, ces enveloppes ponctuelles diminuent d'année en année, parce qu'on nous demande aussi de compenser parfois les subventions qui bénéficient d'une ligne fixe et qui ont des besoins accrus. A force de grignoter, notre marge de manœuvre pour soutenir la société civile s'amoindrit.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 33 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 33, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 7 des subventions).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 77 du groupe libéral-radical concernant une baisse de 1 597 000 francs pour les mécanismes salariaux dans le domaine de la petite enfance. Je donne la parole au conseiller municipal M. Adrien Genecand.

**M. Adrien Genecand (LR).** Merci, Monsieur le président. Il s'agit là à nouveau de suspendre les mécanismes salariaux, à savoir l'augmentation automatique pour le personnel de la petite enfance. Il faut rappeler, en fait, que ce sont les seuls subventionnés qui bénéficient de l'automatisme dans l'augmentation des revenus.

Qui plus est, pour la première fois depuis 1966, l'indice des prix à la consommation a reculé deux années de suite; le panier, le coût de la vie a malheureusement – ce n'est pas une bonne nouvelle – diminué deux années de suite. Historiquement, quand on augmente les salaires, on le fait pour coller au coût de la vie. Ça fait deux années de suite que ce n'est pas nécessaire et nous le suspendons à nouveau, simplement; ce n'est pas une baisse, c'est enlever l'automatisme de l'augmentation du salaire, et je vous remercie de faire bon accueil à cet amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Cet amendement 77 concerne apparemment les mêmes éléments que l'amendement 77A, du groupe socialiste et des Verts. Je ferai néanmoins deux votes; par contre je propose que l'on lie les discussions, et je donne la parole pour le groupe socialiste à la conseillère municipale Martine Sumi.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Merci, Monsieur le président. Vous le savez, chaque institution ou secteur de la petite enfance en ville de Genève est une association privée, subventionnée, qui a un comité. Ce sont elles les employeurs des éducateurs et éducatrices employés de la petite enfance. Ce sont ces associations qui les engagent et les licencient, par exemple, et qui sont regroupées dans une association patronale, la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance. Le personnel dispose d'une convention collective de travail (CCT) pour le personnel des structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Genève, signée par la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance et par les quatre organisations du personnel, le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), le Syndicat des services publics (SSP), l'Association genevoise des éducatrices et éducateurs de l'enfance (AGEDE) et l'Association des cadres des institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG).

Elle est approuvée par la Ville de Genève qui subventionne le fonctionnement des institutions de la petite enfance, en plus de l'apport des parents, c'est-à-dire le prix des pensions. La Ville n'est pas l'employeur; elle n'est que le subventionnaire en cas de déficit de ces institutions, ce qui est régulièrement le cas. La CCT prévoit une grille et des mécanismes salariaux qui doivent être respectés. Le Service de la petite enfance de la Ville de Genève coordonne la politique de la petite enfance de la Ville et surveille entre autres l'attribution des subventions. Ce service gère aussi les salaires. Plutôt que chaque institution ait du personnel pour cette tâche, tout est centralisé au Service de la petite enfance, qui procède au versement des salaires; c'est une sorte de fiduciaire.

Vu le nombre de créations de places de ces dernières années – beaucoup ou toujours pas assez, c'est selon où l'on se place – ce service a-t-il assez de personnel? On peut se poser la question. Chaque direction, sur délégation du comité

employeur, doit faire appliquer la CCT, organiser les vacances, les horaires, etc. La CCT est en vigueur en 2017 et ne peut pas ne pas être appliquée. Cela signifie que si le Conseil municipal coupe dans la subvention de la petite enfance, ce sont les nouvelles places qui ne verront pas le jour en 2017, faute d'argent. Encore une chose: l'indexation au coût de la vie, prévue par la CCT, est identique à celle pratiquée par la Ville de Genève.

**Le président.** Il faut conclure, Madame.

*M<sup>me</sup> Martine Sumi.* Je vais conclure. Vu que le Conseil municipal a décidé que le personnel de la Ville a droit à l'application des mécanismes salariaux, et le personnel de la petite enfance aussi, comment justifier cette coupe pour le personnel de la petite enfance, en milieu d'année, alors que les conditions de la CCT sont un peu moins bonnes que celles du personnel de la Ville de Genève? M<sup>me</sup> la conseillère administrative avait expliqué qu'aux comptes il y avait un boni; elle l'a expliqué par le fait qu'il n'y avait pas encore l'incidence des prix de pension baissés et par des bonnes nouvelles, puisqu'il y a eu beaucoup de bébés – une conséquence étonnante de la création du paiement en cas de maternité... J'ai terminé; si vous voulez voter mon amendement de l'augmentation de 1 franc en soutien actif à l'amélioration de la CCT du personnel de la petite enfance, ça me fait un grand plaisir, mais ce que je voudrais surtout c'est que vous refusiez cette coupe de l'amendement précédent. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Pour ceux qui n'auraient pas tout à fait suivi, nous avons lié l'amendement 77, qui demande une diminution de 1 597 000 francs, avec l'amendement 77A qui demande l'ajout de 1 franc. Les signataires de ces amendements ont pu s'exprimer à l'instant. Nous allons donc procéder au vote de ces deux amendements séparément. (*Remarque.*) Monsieur Genecand, je suis désolé, vous n'avez pas la parole, mais je vais la donner à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je suis vraiment atterrée par cette velléité de toucher aux mécanismes salariaux. Je ne pense pas qu'une majorité va se dessiner pour s'en prendre au personnel de la petite enfance. Il y a déjà eu des velléités auparavant de s'en prendre aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Ville de Genève. Vous touchez là, et c'est un grand risque, à la paix sociale. On ne peut pas comme ça décréter que, d'un coup de crayon, les 1400 collaboratrices et collaborateurs de la petite enfance ne pourraient plus

avoir leurs annuités, qu'ils ne pourraient plus avoir leur treizième salaire, qu'ils ne pourraient plus avoir leurs primes d'ancienneté. C'est un personnel, je vous le rappelle, qui n'a pas les mêmes conditions que le permet par exemple le Statut de la Ville de Genève.

Par le passé, avec une autre majorité, vous avez même souhaité une municipalisation de ce personnel. Elle ne s'est pas faite et, aujourd'hui, les finances repoussent encore cette étape beaucoup plus loin dans le temps, mais pour ma part je vous encourage à ne pas soutenir cet amendement. C'est une CCT, on doit la respecter, et d'ailleurs vous avez voté les douzièmes provisionnels, dans lesquels figuraient déjà les mécanismes salariaux. J'espère donc que ce parlement sera raisonnable.

*Mis aux voix, l'amendement 77 est refusé par 61 non contre 13 oui. (Applaudissements.)*

*Mis aux voix, l'amendement 77A est refusé par 37 non contre 23 oui (7 absentions).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 34, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 7 des subventions).*

**Le président.** Nous passons maintenant à l'amendement 78 déposé par le groupe des Verts et le groupe socialiste qui demande la suppression de la nouvelle subvention de 50 000 francs proposée à l'Association des familles monoparentales (AFM). Cet amendement est-il lié avec l'amendement 78A... ou pas? On est sur le même sujet? Il y a une fois un amendement des Verts et des socialistes et une fois un amendement socialiste... Est-ce qu'on peut les traiter ensemble? Madame Frigenti, c'est la même chose ou pas? D'accord, donc nous allons faire une discussion liée sur les amendements 78 et 78A. Je donne la parole à l'une des signataires, M<sup>me</sup> Corpataux.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Merci, Monsieur le président. Les Verts reconnaissent le travail important d'accompagnement et de soutien aux familles monoparentales de l'AFM. Cependant, nous sommes pour la suppression de la subvention proposée par le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique

du centre et le Mouvement citoyens genevois. (*Remarques.*) En effet, selon l'article 3, alinéa 3 de la loi cantonale de 2006 sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et sur leur financement, un organisme qui, sur la base de cette répartition, bénéficie d'une subvention du Canton, ne peut pas prétendre à des indemnités de la Ville de Genève. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Est-ce qu'on peut avoir un peu de silence, s'il vous plaît?

*Mme Laurence Corpataux.* L'AFM reçoit une subvention du Canton de Genève, donc il n'est pas possible de lui en verser une. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Attendez, Madame Corpataux. Je suis désolé, mais je ne vous entends pas, alors patientez... Dès que ces messieurs auront terminé leur caucus... Poursuivez.

*Mme Laurence Corpataux.* Je disais que l'AFM reçoit déjà une subvention du Canton, donc elle ne peut pas en recevoir une de la Ville de Genève. De plus, à Genève, des instances étatiques, para-étatiques et municipales, dont le Service social de la Ville de Genève, ainsi que des associations, par exemple le Vestiaire social, proposent des prestations analogues à celles de l'AFM. Pour les Verts, compte tenu des ressources à disposition, la droite nous dit bien qu'il faut y faire attention, il est essentiel de développer des synergies entre les associations et les pouvoirs publics et aussi entre les associations. Ainsi, en collaboration, elles pourront couvrir le besoin grandissant des familles défavorisées, dont font partie les familles monoparentales.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana pour le groupe socialiste.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Merci, Monsieur le président. Notre prise de parole a pour but de pointer l'incohérence de la droite. Elle propose des coupes par exemple dans les ateliers pour l'enfance, dans les allocations de rentrée scolaire, tout en tentant de se donner bonne conscience en ajoutant une ligne pour une subvention de 50 000 francs à l'AFM. Qu'on ne s'y trompe pas, la droite ne cherche pas du tout à opérer une politique familiale et j'espère que les

familles comprendront que ce n'est absolument pas son but, car lorsqu'on veut travailler à une politique familiale, on ne coupe pas dans une allocation de rentrée scolaire, on ne cherche pas à brader les mécanismes salariaux – bien qu'une partie de la droite se soit ravisée ce soir –, et on ne cherche pas à couper dans les ateliers pour l'enfance qui bénéficient à toutes les familles.

Le groupe socialiste est un peu emprunté avec cette question, puisque nous ne voulons absolument pas cautionner ce que la droite cherche à faire ce soir, donc nous nous abstiendrons ce soir sur cet objet.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à l'heure où on essaie de désenchevêtrer, je vous rappelle qu'il a été souhaité de faire un partage au niveau des différentes subventions entre la Ville et le Canton, et ça a été relevé. La Ville prenait à sa charge un certain nombre d'associations qui auparavant étaient subventionnées par les deux entités, Ville et Canton; cette répartition, effet de la loi sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et sur leur financement, a déterminé que cette association émerge clairement au niveau d'une compétence cantonale.

Avec cette nouvelle ligne que vous souhaitez créer, vous réintroduisez un enchevêtrement, et je trouve que c'est extrêmement dommageable, parce que ce n'est pas cohérent. Vous êtes tous là à dire qu'il faut maintenant définir les champs de compétence des communes et du Canton pour être plus efficace. Or là il y a tout à coup ce souhait qui ne va finalement amener que de la confusion, ce d'autant plus que ces enveloppes ponctuelles me permettraient le cas échéant, si vous le souhaitiez, de soutenir l'acquisition de matériel, par exemple pour cette association. Par contre, introduire une ligne, c'est quelque chose qui est tout à fait contraire à la volonté affirmée dans cette loi à l'époque.

*Mis aux voix, l'amendement 78 est refusé par 50 non contre 10 oui (11 absentions).*

*Mis aux voix, l'amendement 78A est refusé par 40 non contre 15 oui (9 absentions).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 34, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 8 des subventions).*

**Le président.** Nous passons aux amendements 79 et 80, qui demandent l'attribution de 1 franc au Fonds chômage. L'amendement 79 est déposé par Ensemble à gauche et l'amendement 80 est déposé par les groupes socialiste et des Verts. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Merci, Monsieur le président. La droite élargie s'apprête à faire disparaître, à éliminer cette ligne budgétaire du Fonds chômage. Le montant de ce fonds est à 1 franc cette année, il est vrai, parce qu'il n'a pas été alimenté au budget, mais il est quand même important. Je me tourne vers M. Sormanni, Monsieur le président, le fervent défenseur des chômeurs et des chômeuses, et là on ne comprend plus pourquoi il vote pour faire disparaître cette ligne. Pour rappel, le Fonds chômage, avec un montant annuel de 3 à 4 millions, soutient financièrement les associations et les entreprises sociales et solidaires qui proposent des programmes de réinsertion aux personnes échappant au filet institutionnel de l'emploi. Il s'agit entre autres d'aider le développement des projets innovants en matière d'insertion socioprofessionnelle, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Monsieur le président.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Je ne veux pas vous répondre.

*M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.* Vous ne pouvez pas, de toute façon... (*Rires.*) Je ne vous apprends rien quand je vous dis que le Fonds chômage permet à la Ville de mener une politique active en matière d'intégration socioprofessionnelle. Elle est la seule commune en Suisse, d'ailleurs, à disposer d'un tel outil. Nous vous avons voté 60 000 francs additionnels que vous avez proposés pour l'Association de défense des chômeurs, je dis bien «additionnels». Monsieur le président, vous transmettez à M. Sormanni: j'ai lu le rapport d'activité de cette association. Les comptes indiquent que les recettes totales sont de 187 000 francs dont 150 000 en cash et 23 000 en nature, et tout vient de la Ville de Genève. Est-ce que cette association est allée chercher de l'argent ailleurs? Monsieur le président, vous transmettez à M. Sormanni, qui me semble hyper-intéressé par le sujet...

**Le président.** Vous pouvez compter sur moi, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.* Merci! Cinq communes ont donné un total de 5500 francs à cette association, en plus le Canton a daigné donner 5000 francs, quand même, et on revient vers la Ville de Genève pour demander 60 000 francs... Alors on demande aux associations culturelles d'aller chercher du fric chez les privés, mais là on n'a pas besoin de le faire! Nous sommes scandalisés. Nous vous demandons, Monsieur Sormanni, pour le Mouvement citoyens genevois, ainsi qu'au Parti démocrate-chrétien, de voter cette ligne; Monsieur le président, vous transmettez. Pour le Parti libéral-radical, c'est «lost cause», je pense, mais peut-être que l'Union démocratique du centre va quand même tenter de voter ce franc pour garder ce Fonds chômage qui est important... En tout cas, nous, nous allons voter, et j'espère que la raison prévaudra. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne maintenant la parole à la conseillère municipale Maria Pérez pour le groupe Ensemble à gauche.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Cette année, il y a un franc au budget parce que les nouvelles sommes qui seront affectées à ce fonds le seront l'année prochaine, et la magistrate a mis un franc pour que cette ligne continue à exister. Ce qui se passe ce soir, c'est simplement une mesure mesquine, parce qu'à droite, l'année dernière, pour vexer la magistrate en charge de cette ligne, M<sup>me</sup> Salerno, vous avez voulu passer le Fonds de réinsertion socio-professionnelle au département de la cohésion sociale et de la solidarité, en vous disant «hahaha, maintenant c'est M<sup>me</sup> Alder qui va devoir s'en occuper», et puis on a un petit peu humilié M<sup>me</sup> Salerno, mais manque de bol ça n'est pas dans vos attributions de décider qui doit s'occuper des lignes. C'est donc en fait une ligne qui est dans le département de M<sup>me</sup> Alder et que M<sup>me</sup> Salerno continue de gérer.

La Surveillance des communes vous a dit que vous n'aviez absolument pas à décider qui devait s'occuper de ce fonds, donc vous décidez de le mettre à zéro. Ce faisant, ceux que vous prétéritez, ceux que vous êtes en train de léser, ce sont toutes les personnes qui arrivent en fin de droits de chômage, et vous savez qu'aujourd'hui il est très facile, beaucoup plus facile que par le passé d'arriver en bout de course et de sortir du système. Ce fonds a vocation à aider toutes ces personnes qui ne figurent plus dans les statistiques du chômage, mais ce sont toujours des personnes qui sont en recherche d'emploi, qui ont besoin de continuer à

se former, simplement pour continuer de répondre aux besoins du marché qui est devenu de plus en plus dur et, ça, vous le savez.

Ce fonds s'adresse à des personnes qui atteignent 50 ans et qui ne trouvent plus de travail parce qu'elles sont devenues indésirables sur le marché du travail. Vous savez et vous êtes obligés d'admettre que cette ligne est essentielle, alors s'il vous plaît cessez d'agir par colère, par arrogance, et intéressez-vous aux gens qui sont dans notre ville et qui, eux, ont besoin de notre soutien à tous, simplement pour qu'on leur donne une place dans la société, une place digne. Si on prend le temps de former ces personnes, et c'est la vocation de ce fonds, on leur donne une place et on leur redonne de la dignité, et cela, c'est aussi de votre responsabilité. C'est de la responsabilité de la gauche, mais c'est aussi de votre responsabilité à vous, à droite.

Nous vous demandons donc simplement de remettre cette ligne. De toute façon, le règlement est à l'étude en commission des finances, donc la balle est dans notre camp. S'il y a des choses dans le règlement, dans la façon dont ce fonds a été géré jusqu'à maintenant, et nous-mêmes nous avons été critiques, s'il y a des choses qui vous déplaisent...

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame Pérez.

*Mme Maria Pérez.* Merci, Monsieur le président. J'avais dépassé les trois minutes?

**Le président.** Vous en êtes à quatre, là... mais c'est votre anniversaire, il paraît! (*Rires et applaudissements.*)

*Mme Maria Pérez.* Je vous remercie... j'espère que vous vous en souviendrez jusqu'à la fin du troisième débat! (*Remarques.*)

**Le président.** Je sais, je suis très partial!

*Mme Maria Pérez.* S'il y a des choses qui vous déplaisent dans la façon dont ce fonds est géré, il ne tient qu'à vous d'apporter les modifications que nous déciderons ensemble, sans oublier l'intérêt des personnes qui doivent bénéficier de ce fonds. J'en ai terminé... Franchement, votez ce franc symbolique qui maintient cette ligne! Merci.

**Le président.** Merci. Je donne la parole à la conseillère municipale Laurence Corpataux.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Merci, Monsieur le président. Les Verts sont aussi pour conserver la ligne budgétaire de 1 franc. Cette ligne permet de conserver une mesure créée en 2003 à la demande de ce même Conseil municipal pour lutter contre le chômage par une politique active en matière d'intégration professionnelle. Ce fonds soutient des projets développés par des associations et des entreprises locales, sociales et solidaires. Son bénéficiaire type est une femme sans formation professionnelle, qui n'a pas trouvé de travail depuis deux ans, et qui n'a accès à aucun dispositif cantonal ou fédéral. La majeure partie des bénéficiaires, cela a déjà été dit mais c'est important de le redire, sont des personnes exclues du marché du travail, ou qui n'ont jamais pu y entrer. Il faut leur laisser le temps de développer des compétences professionnelles attendues pour les futurs employeurs, afin qu'ils les engagent et que ces personnes puissent avoir un salaire pour vivre décemment. Dans un marché de l'emploi de plus en plus exigeant, qui propose de moins en moins d'offres d'emplois peu qualifiés, la tâche est difficile, voire ardue, mais indispensable.

Pour les Verts, c'est de la responsabilité de notre société, par là même de la Ville de Genève, de mener une politique volontariste pour lutter contre l'exclusion et la précarité, notamment par le retour dans le monde du travail des personnes peu ou pas qualifiées. L'utilité de ce Fonds chômage est pleinement reconnue par l'Etat, qui n'hésite pas à y faire appel pour réaliser et pérenniser des projets complémentaires aux dispositifs d'insertion cantonaux et fédéraux. Rayer ce fonds équivaut à l'arrêt total ou partiel de mesures qui font leurs preuves depuis des années. C'est par exemple le dispositif Via qui permet à des jeunes de renouer avec une activité, avec 21% de sorties positives. C'est le projet de réinsertion par l'économie Comptabilis, avec 44% de sorties positives ou celui des mécaniciens volants de Genève Roule, avec 33% de sorties positives. C'est encore le projet employabilité seniors (plus de 45 ans), avec 43% de sorties positives.

Pour les Verts, c'est aussi le rôle d'une collectivité locale de soutenir les initiatives de proximité et de contribuer au maintien du lien social, notamment par l'accès à la formation et au travail. Il faut donc continuer à financer ce fonds en le soutenant, car en le biffant d'un coup de crayon, le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, vous empêchez des personnes de se former pour répondre aux besoins du marché du travail, donc vous prêteriez l'économie locale. En balayant du revers de la main ce fonds, vous faites payer aux plus démunis votre politique d'austérité; en oubliant que personne n'a envie de ne rien faire, vous poussez et abandonnez des personnes sur le bas-côté de la route. Cela a comme résultat la

mise à mal – je l’ai déjà dit avant, mais je le redis – de la cohésion sociale, du bien vivre ensemble et cela a pour effet des hausses des tensions sociales par une augmentation des personnes exclues de notre société. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci. Je donne la parole à la conseillère administrative M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Je sais qu’il est tard, alors on se dit que c’est un amendement comme un autre, qu’on va le voter et puis que de toute façon il y aura une majorité pour refuser d’entrer en matière... Moi, je remercie les groupes socialiste, Vert et Ensemble à gauche d’avoir déposé ces amendements. Pourquoi? Parce qu’on parle ici de l’insertion, vous l’aurez compris, des personnes qui sont à la recherche d’un emploi, et que ce soir vous allez décider – mais je vous informe d’ores et déjà que le Conseil administratif reviendra avec cette proposition dans le cadre du projet de budget 2018 – de supprimer ce fonds, parce qu’en définitive c’est vrai que c’est une économie majeure, je vous le concède; c’est 1 franc, donc là bravo (*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno applaudit*), vous avez rempli l’objectif, un franc d’économisé, mais fondamentalement qu’est-ce que vous faites techniquement? Techniquement, vous supprimez la ligne et vous savez très bien...

*(M. François Bärtschi apporte un franc à M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.)*

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* C’est intéressant... Je pense que j’ai droit à une minute de plus vu que j’ai reçu un franc! (*Applaudissements.*)

Vous allez donc supprimer la ligne et, ce faisant, vous allez amener le Conseil administratif à revenir, et il reviendra aux projets de budget 2018, 2019, 2020 – après, je ne serai plus en Ville de Genève, alors on verra pour les suivants – avec cette proposition. Elle est essentielle. Tous les partis politiques, toutes les femmes et tous les hommes politiques disent qu’il faut faire attention au marché de l’emploi, qu’il faut réinsérer les personnes, qu’il faut maintenir leur employabilité... Vous avez concrètement la possibilité de faire quelque chose. Alors que vous avez la possibilité de faire quelque chose, ce soir vous allez décider de ne rien faire, ou plutôt si, et c’est pire: vous allez décider, en définitive, que ce n’est pas l’affaire de la Ville, alors que, fondamentalement, c’est l’affaire de toutes les collectivités publiques. Il s’agit de l’insertion, de l’employabilité, de donner des moyens de formation et de réintégrer le marché du travail, d’avoir une vie

décente, de ne pas dépendre de l'Hospice général mais de gagner sa vie, d'avoir une certaine estime de soi et d'avoir des enfants qui ne finiront pas eux aussi à l'Hospice général et chômeurs comme leurs parents; vous allez supprimer cette possibilité.

Monsieur Bärtschi, vous m'avez donné un franc; c'est très gentil, mais moi je vais vous dire: je suis conseillère administrative, j'ai un job. Ce n'est pas moi qui émarge au Fonds municipal d'insertion par l'emploi, mais certainement que, comme moi, vous avez connu le chômage, que comme moi vous connaissez des personnes qui sont à la recherche d'un emploi, que comme moi vous savez que c'est compliqué, que c'est stigmatisant, que c'est dur, et vous ne devriez pas, vous ne devriez jamais stigmatiser les personnes qui ont perdu un droit fondamental, celui de travailler, de vivre dignement, de gagner leur vie et de ne pas devoir émarger aux subsides sociaux que, par ailleurs, au niveau cantonal, vous n'avez de cesse de couper. Ce vote est donc fondamentalement très important. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 39 non contre 35 oui (1 abstention).*

**Le président.** Madame Schlechten, j'ai bien reçu votre motion d'ordre; si ça vous convient, je termine les deux derniers amendements et je vous donne la parole ensuite... merci!

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 34, politique publique 58, Aide sociale,*

*groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (page 8 des subventions).*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 81 du groupe Ensemble à gauche et à l'amendement 82 des groupes socialiste et Vert, demandant l'ajout d'une somme de 90 600 francs pour le rétablissement du montant initial de l'allocation de rentrée scolaire. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Brigitte Studer pour le groupe Ensemble à gauche.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Depuis quatre ans maintenant, l'allocation de rentrée scolaire est proposée. Cent trente francs par enfant – 180 francs pour les plus grands – sont versés aux familles sur la base de

critères stricts et simples, dont le fait d'être au bénéfice d'un subside cantonal d'assurance-maladie. Une forme d'aide ponctuelle pour la rentrée des classes au moment où les budgets des familles sont grevés par des dépenses incontournables. En 2016, ce sont 2500 familles avec 3700 enfants qui en ont bénéficié. Pourquoi cette allocation? Le rapport sur la pauvreté de Caritas l'affirme: en Suisse, avoir des enfants fut et reste un risque de pauvreté, avec bien sûr d'autres facteurs que je ne citerai pas ici. La pauvreté des familles n'est pas un problème marginal. Un douzième des familles avec trois enfants et plus et un sixième des familles monoparentales en sont touchés.

Les enfants coûtent cher. Caritas évalue le coût d'entretien à 11 300 francs pour un enfant qui vit avec des parents en couple et 14 412 francs pour un enfant en famille monoparentale. Il y a aussi les coûts indirects, vu que souvent ça induit la réduction de l'activité professionnelle et ainsi une diminution du revenu. Concilier vie familiale et vie professionnelle reste un défi, et la Suisse investit peu en comparaison au niveau international. Il y a également le rapport sur la pauvreté du Canton de Genève effectué par la Direction de l'action sociale, qui mentionne dans les populations vulnérables les familles avec enfants, qui sont davantage exposées au risque de pauvreté. Ils citent les familles monoparentales et les familles nombreuses, soit avec trois enfants et plus.

C'est pour les familles monoparentales que le risque de pauvreté est le plus grand, à cause de l'organisation de la famille, des besoins en termes de temps et d'argent pour s'occuper des enfants, mais aussi du mécanisme de discrimination de genre sur le marché du travail, ces familles étant composées dans la quasi-totalité par des mères célibataires (salaires plus faibles, sous-emploi, précarité de l'emploi, possibilités de formation et d'évolution plus limitées). Ce sont donc clairement ces familles qui sont le plus à risque.

Cette pauvreté est donc une réalité constatée, étudiée, face à laquelle la Ville a la possibilité de contribuer, de réagir, en complémentarité bien sûr avec l'action du Canton. La droite réunie a déjà attaqué cette allocation sur la forme et de manière particulièrement scandaleuse en obtenant la distribution de bons d'achat à la place d'argent versé. Même si ce changement allait constituer...

**Le président.** Il faut conclure, Madame la conseillère municipale.

*Mme Brigitte Studer.* ... une surcharge de travail pour les services. Aujourd'hui ce n'est pas seulement la forme, mais aussi le montant de cette allocation qui est contesté, en fait dans l'espoir que les gens n'oseraient plus y faire appel, parce que la démarche serait devenue plus compliquée. De fait, cette allocation est un droit, donc on ne peut pas vraiment la limiter.

**Le président.** Merci...

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Nous voulons au contraire que la Ville se montre accueillante face aux familles avec enfants et contribue à leur faciliter la vie comme elle le fait avec de nombreux autres projets. Merci donc de rétablir le montant initial de cette allocation.

**Le président.** Merci. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Martine Sumi pour le groupe socialiste. Pour trois minutes, Madame...

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Ça sera plus court... Au regard de l'exercice 2016, cette coupe de 90 600 francs de l'allocation de rentrée scolaire est totalement injustifiée. Durant l'exercice 2016, les montants octroyés ont certes augmenté de 2% par rapport à 2015 pour dépasser légèrement les 540 000 francs. Ces montants avaient cependant baissé entre 2014 et 2015, raison pour laquelle le Service social s'attend à une certaine stabilité pour l'exercice 2017. Toutes choses égales par ailleurs, et comme au projet de budget du Conseil administratif, le montant avait été ramené de 600 000 à 540 600 francs, cette coupe supplémentaire de 90 600 francs n'a aucun fondement sérieux et je vous prie de bien vouloir réintégrer ces 90 600 francs. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Laurence Corpataux pour le groupe des Verts.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Merci, Monsieur le président. Les Verts sont aussi pour le rétablissement du montant initial sur cette ligne budgétaire, car comme il a déjà été dit les montants octroyés pour cette aide en 2016 ont augmenté de 2% par rapport à 2015, ce qui fait qu'on dépasse le montant des 540 000 francs qui sont mis sur le budget. (*Remarque.*) Non, c'est sur le budget 2017, le montant que vous demandez vous. De plus, le Service social de la Ville de Genève qui gère les demandes relatives à cette prestation s'attend à un montant équivalent pour 2017, soit 540 000 francs. Je redis que cette mesure a été mise à mal par la droite ces derniers mois et que pour les Verts il est inadmissible que des familles se sentent coupables de recevoir une aide – un droit – ou doivent y renoncer parce que la droite a décidé que les critères d'attribution ou la forme d'attribution ne répondent pas à sa définition d'une personne ou d'une famille dans le besoin.

Les Verts dénoncent encore une fois la politique récurrente de la droite de baisser ou de supprimer systématiquement des prestations sociales, car cette politique frappe en premier lieu des personnes en situation de vulnérabilité, dont les familles. N'oublions pas, cela a été dit mais je le redis, que la pauvreté existe dans notre pays, qu'un enfant sur vingt vit dans la pauvreté, qu'une personne jeune qui a des enfants en bas âge et qui dispose d'un faible revenu y est très exposée, et que toute coupe, quel que soit son montant, est douloureuse pour les familles modestes, parce que c'est tant de moins pour manger, pour se laver, pour s'habiller et pour participer, tant que faire se peut, à la vie de la communauté. Pour finir, pour les Verts il est important d'éviter à des familles de basculer dans la précarité, de lutter contre toute discrimination qui peut prendre la forme de la mise à l'écart d'enfants ou de parents en difficulté et de prévenir la montée de la violence par des mesures permettant de vivre dans la dignité et de se sentir un membre à part entière de la communauté. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à la conseillère administrative M<sup>me</sup> Esther Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, s'agissant de cette allocation de rentrée scolaire, je ne vais pas répéter ce que M<sup>mes</sup> Sumi, Studer et Corpataux ont dit, mais elle répond réellement à un besoin. Ce ne sont pas moins de 3700 enfants qui en bénéficient et par conséquent ce sont plus de 2500 familles qui sont concernées par cette allocation. Les montants sont somme toute assez modestes, mais c'est un droit qui est inscrit dans un règlement. Nous avons évalué les montants qui seraient nécessaires pour l'octroi de cette allocation en 2017. Le Conseil administratif avait déjà réajusté les montants, puisque préalablement ils étaient à hauteur de 600 000 francs. Ces 90 000 francs nous sont donc tout à fait nécessaires; sinon, j'irai en dépassement. Ça c'est une chose.

En janvier, nous avons beaucoup débattu sur la proposition de changer le règlement et d'obliger le Service social à délivrer cette prestation en bons; c'est une délibération qui a été votée. Le Conseil administratif l'a soumise, comme cela se fait, à la Surveillance des communes. Vous n'êtes pas sans savoir que la Surveillance des communes nous a écrit que «la présente délibération ne pourra être mise en œuvre que dans les respects du droit supérieur, notamment la loi sur le marché intérieur». En effet, ce qui pose problème dans votre délibération, c'est que ces bons ne pourraient être utilisés que sur le territoire de la ville de Genève. Forte de cet avis, j'ai saisi la Commission de la concurrence et cette dernière a accusé réception de la demande d'examen de la légalité de

cette délibération, en disant qu'ils la traiteraient le moment venu, mais qu'ils ont passablement de travail.

Ainsi, je profite de ces débats pour vous informer qu'en 2017 cette prestation sera délivrée sous forme monétaire, devant l'impossibilité d'avoir un avis et d'organiser les choses. Je vous informe également que nous souhaitons évidemment ne pas prêter les familles et encore moins les commerçants, puisque c'était votre souci dans les débats.

*Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 38 non contre 35 oui.*

**Le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité, pages 30 à 35, est adopté.**

**Le président.** Nous avons terminé le vote des amendements en deuxième débat. Nous allons donc distribuer, assez rapidement je pense, les projets de délibération aux chefs de groupe et aux membres du bureau.

Nous avons été saisis d'une motion d'ordre du groupe socialiste, signée par la cheffe de groupe M<sup>me</sup> Albane Schlechten, dont j'avoue que je n'ai pas très bien compris l'intitulé: «Déclaration du groupe socialiste pour le déroulement du troisième débat.» J'essaie de l'interpréter; selon le règlement, vous avez trois minutes pour vous exprimer sur votre motion d'ordre afin de la défendre. Je devrai ensuite la mettre aux votes et demander à ce parlement s'il est d'accord que le groupe socialiste puisse faire une déclaration sur le déroulement du troisième débat. Je vous donne volontiers la parole pour essayer d'en savoir un peu plus, mais gageons que vous allez éclairer votre demande... On vous écoute, Madame Schlechten.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Merci, Monsieur le président. On pourrait très bien simplifier cette demande en nous laissant déposer une motion d'ordre afin de donner notre position sur le troisième débat, à ce stade des débats, puisqu'il concerne la suite de nos travaux.

**Le président.** A partir de maintenant, la suite des travaux se présente ainsi: on va distribuer les délibérations, il y aura un vote sur celles-ci, je vais demander encore une fois à ceux qui le souhaitent de déposer les amendements qu'ils ont envie de traiter en troisième débat pour qu'on puisse préparer notre feuille

de route; ensuite il y aura l'ouverture du troisième débat, la discussion – on est toujours en discussion accélérée, trois minutes par amendement déposé; une fois qu'on a terminé, c'est une prise de parole par groupe par rapport au travail final avant le vote final. Ça, c'est ce qui nous attend. Que voulez-vous changer? Quelle est votre proposition? Je préfère qu'on ne commence pas un dialogue... Souhaitez-vous une brève pause pour qu'on puisse expliquer cela au bureau et aux chefs de groupe?

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* Je vous l'ai déjà expliqué; je peux l'expliquer maintenant à tout le monde, comme ça c'est fait...

**Le président.** Je suis désolé, je ne sais pas quoi faire avec votre motion d'ordre.

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* Eh bien vous m'écoutez, je n'en ai pas pour long, et puis après on n'en parle plus. (*Remarques.*)

**Le président.** Très bien. Je vais donc soumettre la motion d'ordre du groupe socialiste...

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* Mais...

**Le président.** Vous avez eu une minute pour présenter votre motion d'ordre...

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* Vous avez parlé pendant quarante-cinq secondes...

**Le président.** ... qui stipule ceci: «Déclaration du groupe socialiste pour le déroulement du troisième débat.» Je vais mettre au vote la demande que le groupe socialiste puisse faire... (*Remarque.*) Ecoutez, je le lis; c'est bleu sur beige...

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* D'accord, alors j'aimerais présenter notre motion d'ordre. Ça va, comme ça?... Une minute, merci!

A ce stade de nos débats, nous comprenons bien la posture politique, le vote de la droite en bloc pour couper dans la culture, dans l'aménagement, dans le social, ce mauvais film d'austérité déjà vu. Nous sommes venus ici pour porter un projet, un projet à destination de la population basé sur des politiques publiques fortes. (*Exclamations.*) Un engagement pour la culture... (*Exclamations.*)

**Le président.** Je suis désolé, je ne sais pas à quoi vous jouez... Je n'ai pas compris votre demande, donc la seule chose que je vais faire maintenant c'est mettre votre motion d'ordre au vote; qu'il ait compris ou pas, chacun votera en son âme et conscience. C'est tout ce que je peux faire! Vous démarrez sur une déclaration alors que vous êtes en train de nous demander d'abord de nous prononcer sur votre motion d'ordre.

*Mise aux voix, la motion d'ordre du groupe socialiste est refusée par 44 non contre 24 oui (6 abstentions).*

**Le président.** Nous allons donc terminer ce deuxième débat; je viens de vous donner les explications, donc je vais pouvoir enchaîner avec le vote des délibérations. (*Brouhaha.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 41 oui contre 33 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 41 oui contre 36 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 41 oui contre 36 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

#### **Délibération I. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

Fr.

|  |                   |
|--|-------------------|
| Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à..... | 1 189 171 165     |
| sous déduction des imputations internes de.....                                    | 41 705 038        |
| soit un total des charges nettes de.....   | 1 147 466 127     |
| <br>et les revenus à.....  | <br>1 192 867 298 |
| sous déduction des imputations internes de.....                                    | 41 705 038        |
| soit un total des revenus nets de.....   | 1 151 162 260     |

L'excédent de revenus présumé s'élève à 3 696 133 francs.

*Article 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| a) patrimoine administratif | Fr.         |
| dépenses.....               | 100 000 000 |
| recettes.....               | 0           |
| investissements nets.....   | 100 000 000 |
| <br>b) patrimoine financier |             |
| dépenses.....               | 30 000 000  |
| recettes.....               | 0           |
| investissements nets.....   | 30 000 000  |

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| c) total                   |             |
| dépenses .....             | 130 000 000 |
| recettes .....             | <u>0</u>    |
| investissements nets ..... | 130 000 000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

*Article 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

|   |                    |
|---|--------------------|
| a) patrimoine administratif                 |                    |
| investissements nets .....                  | 100 000 000        |
| amortissements ordinaires.....              | 78 212 118         |
| amortissements complémentaires .....        | 0                  |
| excédent de revenus de fonctionnement ..... | <u>+ 3 696 133</u> |
| autofinancement.....                        | <u>81 908 251</u>  |
| insuffisance de financement.....            | 18 091 749         |
| b) patrimoine financier                     |                    |
| investissements nets .....                  | 30 000 000         |
| amortissements (autofinancement) .....      | <u>3 279 109</u>   |
| insuffisance de financement.....            | 26 720 891         |
| c) total                                    |                    |
| investissements nets .....                  | 130 000 000        |
| amortissements ordinaires.....              | 81 491 227         |
| amortissements complémentaires .....        | 0                  |
| excédent de revenus de fonctionnement ..... | <u>+ 3 696 133</u> |
| autofinancement.....                        | <u>85 187 360</u>  |
| insuffisance de financement.....            | <u>44 812 640</u>  |

*Article 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 3 696 133 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Article 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

*DÉLIBÉRATION II*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération II. – Centimes additionnels***Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2017, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Art. 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2017.

*DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération III. – Emprunts**

*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2017 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 44 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

*Art. 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2017, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

**Le président.** Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu après une pause de vingt minutes. (*Exclamations. Brouhaha.*) Nous reprendrons nos travaux à 23 h 15 et je vous invite donc à déposer les éventuels amendements auprès du Service financier pour que nous puissions démarrer avec une feuille de route fiable.

*(La séance est suspendue de 22 h 55 à 23 h 30.)*

*Troisième débat*

**Le président.** Merci de reprendre place... Je crois que les chefs de groupe ont déjà reçu la liste des amendements; les amendements eux-mêmes, photocopiés individuellement, ne devraient plus tarder.

Je vais par contre reprendre nos travaux, parce que nous avons été saisis d'une motion d'ordre qui demande l'application de l'article 68, alinéa 3 du règlement du Conseil municipal (RCM), à savoir: «Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote, sans discussion. En cas d'acceptation, chaque groupe, ainsi que le Conseil administratif, peut encore s'exprimer sur le fond en trois minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres.» Conformément à l'article 68 alinéa 3 du RCM, cette motion d'ordre vise à clore immédiatement le débat en cours, soit le troisième débat, qu'on vient de démarquer, et à faire voter tous les amendements sans discussion pour toute la durée du troisième débat... Je vais donc soumettre cette motion d'ordre sans discussion, immédiatement, ce qui signifie qu'en cas d'acceptation il y aura une prise de parole de trois minutes par groupe et pour le Conseil administratif. Ensuite je ferai voter les amendements un à un.

Comme il est de coutume malgré tout qu'il y ait des déclarations finales des groupes, avec un représentant par groupe, je pars du principe qu'une fois que nous aurons fini de traiter ces amendements il y aura néanmoins une déclaration par groupe. Ce n'est pas réglementaire, mais c'est coutumier, on va dire! A moins que vous ne vouliez aussi renoncer à ça... Le cas échéant, je vous laisse déposer une deuxième motion d'ordre.

**Mise aux voix, la motion d'ordre des groupes libéral-radical, démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois est acceptée par 48 oui contre 29 non.**

*(Remarque de M. Pascal Holenweg.)*

**Le président.** Ecoutez, Monsieur Holenweg, je ne vais pas m'amuser à ça. Vous demandez la réouverture du débat, or on vient de faire un vote qui demande le contraire; on vient de le clore... On n'est pas à l'école enfantine, d'accord? Merci. *(Remarque de M. Pascal Holenweg.)* Oui, c'est ça. D'accord. Oui, on peut en faire pendant des heures, pour moi il n'y a pas de souci! *(Remarque de M. Pascal Holenweg.)* On est convoqués jusqu'à demain 8 h. *(Remarque de M. Pascal Holenweg.)* Je peux comprendre que dans un débat politique il y ait à un moment une nécessité de rouvrir le débat, je le ferai volontiers, mais maintenant si c'est juste pour annuler un vote qu'on vient de faire, je trouve

ça indécent, donc je ne soumetts pas cette proposition au vote. (*Remarque de M. Pascal Holenweg.*) De mon propre chef. Voilà. (*Remarque de M. Pascal Holenweg.*) (*Applaudissements.*)

Bien! Il y a donc 57 amendements et des poussières... On va commencer en suivant la numérotation, avec le numéro 83, qui demande l'annulation de tous les amendements présentés par la commission des finances. Madame Pérez, pardon, vous voulez d'abord faire les prises de parole de trois minutes par groupe?

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). C'est trois minutes en tout, pour défendre tous les amendements?

**Le président.** Oui.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Puisque ça n'a pas l'air clair, est-ce que vous pouvez réexpliquer les règles, pour que nous comprenions ces règles si peu démocratiques?

**Le président.** Oui, je vous remercie, Madame Pérez, et effectivement je propose qu'on commence par ces prises de parole de trois minutes par groupe, qui permettront ainsi de discuter le vote de ces amendements et de faire part de ses états d'âme à cette heure... Je donne la parole à qui la demande en premier. Je rappelle donc que c'est trois minutes par groupe ainsi que pour le Conseil administratif. Je donne la parole au conseiller municipal Alfonso Gomez pour le groupe des Verts.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Merci, Monsieur le président. Cela fait déjà un certain temps... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Je suis désolé, je ne vous entends pas du tout.

*M. Alfonso Gomez.* Oui, je sais bien... alors dites-moi quand je peux commencer. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Vous pouvez renoncer... ou il faut parler plus fort!

*M. Alfonso Gomez.* Jusqu'à maintenant on m'a souvent reproché de parler trop fort... N'oubliez pas que c'est mon anniversaire aujourd'hui, donc soyez indulgent si je dépasse, je vous en remercie d'avance. (*Exclamations et applaudissements.*)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal de la Ville de Genève, depuis plusieurs heures nous assistons à un débat totalement aberrant. Nous avons un budget raisonnable, qui avait été présenté par le Conseil administratif, déjà en août. Ce budget ne présentait pas toutes les politiques que les uns ou les autres auraient défendues à 100%, bien entendu; pour nous, il manquait – et nous avons eu l'occasion de le dire – une véritable politique écologique, mais nous étions prêts à le voter. Le Conseil administratif, Monsieur le président, est revenu en octobre avec un budget amendé, et contrairement à ce que dit la droite, contrairement à ce que dit le représentant du Parti libéral-radical, ce budget était en diminution sur les charges, ce qui prouve que malgré les assertions mensongères de la droite le Conseil administratif ainsi que la majorité de ce Conseil municipal étaient disposés à aller dans le sens de ce que la majorité souhaitait.

Mais comme toujours pour la droite et l'extrême droite de ce Conseil municipal, ce n'est jamais assez. Alors, une attitude de non-coopération, d'improvisation a été mise en place, avec, je dois le regretter, la collaboration du maire de la Ville, qui depuis le début de ce débat n'a pas prononcé un seul mot alors qu'il a la responsabilité de la gestion en tant que représentant de notre Ville, ce qui, je dois dire, me scandalise un petit peu.

Résultat des courses: qui va payer le prix de l'ensemble de ces amendements? Eh bien, comme d'habitude, c'est la population et en particulier les jeunes et les seniors, la frange de la population la plus précaire. Je constate que le parti...

**Le président.** Il vous reste quinze secondes, Monsieur Gomez.

*M. Alfonso Gomez.* Je n'ai pas eu le droit à la parole depuis le début. (*Exclamations.*) Je termine par là, tout simplement pour dire que ceux qui ont menti à la population (*exclamations*) en disant que l'humain était au centre pendant la campagne électorale n'hésitent pas, aujourd'hui, à voter des amendements contre les seniors, contre les mamans, contre les enfants. Cela est scandaleux. Nous le dénonçons ici et nous le dénoncerons face à la population. Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, Monsieur Gomez, pour le groupe des Verts. Il y a deux demandes de prises de parole pour le groupe Ensemble à gauche, M<sup>me</sup> Pérez et M. Schnebli... vous vous mettez d'accord? (*Remarque de M<sup>me</sup> Maria Pérez.*)

M. Schnebli est avant vous... (*Remarque de M. Tobias Schnebli.*) Quel gentleman... La parole est à M<sup>me</sup> Pérez pour le groupe Ensemble à gauche.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Le temps n'est pas à la fête... Nous examinerons s'il est pertinent de faire recours auprès de la Surveillance des communes. L'année dernière, il y avait déjà eu un hold-up démocratique. Nous sommes un parlement, nous sommes là pour débattre, et l'année dernière vous aviez clos les débats, et nous avons dix minutes de parole; cette fois-ci on a trois minutes... Je vais donc m'employer à être efficace!

Quatre millions, c'est ce que le Conseil administratif avait déjà coupé dans le projet de budget initial – trois millions neuf et des brouilles –, quatre millions plus ce que vous coupez ce soir, qui s'élève à trois millions et demi. Nous sommes dans la même configuration que dans celle du budget de l'année dernière; nous avons des coupes à hauteur de 7,5 millions.

Ensemble à gauche s'est employé à être cohérent avec les engagements qu'il avait pris envers ceux qui l'avaient élu, envers la population, envers les citoyens, envers les plus précaires. Ce soir je reproche au Conseil administratif d'avoir montré, d'avoir ouvert la voie à la droite pour mener une politique antisociale, anti-culture, qui va à l'encontre des citoyens. Vous avez coupé à l'entretien des routes; vous avez coupé dans les moyens donnés à l'administration pour mener à bien ses missions auprès de la population; vous avez coupé avec une sensibilité de comptable, sans avoir une vision de société qui soit compatible avec le bien-être du plus grand nombre. Nous déplorons ce manque de vision; nous déplorons les coupes que vous faites.

Vous avez trahi le vote électoral qui a eu lieu l'année dernière. Le Conseil administratif a lui aussi été contre la volonté populaire qui avait dit non aux coupes dans les services, non aux coupes dans les prestations à la population. J'ai entendu ce soir M<sup>me</sup> Olga Baranova dire une phrase très intéressante. Elle a dit qu'il n'y avait pas de coupe indolore. Or c'est ce qu'avait déjà dit le Conseil administratif au mois de décembre. M<sup>me</sup> Olga Baranova, vous transmettez, Monsieur le président, a raison. Il n'y a pas de coupe indolore. Il n'y a que la manifestation d'une volonté politique. Cette volonté, à Ensemble à gauche, nous la déplorons, et le cas échéant nous la combattons par voie référendaire.

**Le président.** Merci, Madame Pérez. Pour le groupe du Mouvement citoyens genevois, je donne la parole à M. Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste un tout petit préambule: je constate quand même que ça fait trois jours – mardi, mercredi et jeudi – que l’Alternative tient le crachoir, sans que nous parlions une seule fois! (*Exclamations.*) Il faudra me décompter ce temps, parce qu’ils m’empêchent de parler!

**Le président.** Ah, je ne crois pas, non.

*Une voix.* C’est vous qui l’avez voulu!

*M. Daniel Sormanni.* Peut-être, mais c’est quand même la réalité! (*Remarques.*) La première chose, c’est que, moi, j’aimerais quand même remercier le Conseil administratif, parce que quand il est venu avec son budget modifié, début novembre, il a rempli sa mission, et, quoi que vous puissiez en dire, vous transmettez notamment à M<sup>me</sup> Pérez et aux autres, il ne leur était pas possible, à partir du moment où il y avait 6 millions de recettes fiscales en moins, de continuer avec un budget qui était déficitaire. Donc ils ont fait leur job et je les remercie pour ça. (*Remarques.*) Eh oui, ils ont fait leur job et ils sont venus avec un budget qui était à l’équilibre, et ils ont dû faire quelques arbitrages et quelques diminutions, ne vous en déplaise, faute de quoi ce budget aurait été illégal. Par conséquent, c’était une bonne base de départ.

Mais, nous, nous voulons des économies. Nous voulons des économies parce que c’est nécessaire par les temps qui courent. Je rappelle que dans les comptes 2016 il y a 50 millions de recettes fiscales en moins, et 50 millions ce n’est pas 2,75 francs; ce n’est pas le franc du Fonds chômage. Nous constatons aussi qu’en 2018, le Fonds chômage sous sa forme actuelle, en tant que fonds, ne pourra plus exister. Avec le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, ce sera fait sous une autre forme. Ça devra entièrement passer par le budget de fonctionnement, les rentrées et les sorties. Par conséquent, ça ne sert à rien de laisser cette ligne. Ce n’est pas parce que nous sommes contre le Fonds chômage; de toute façon il ne peut plus exister sous cette forme, et on constate que le Conseil administratif a mis zéro franc; il a mis un franc pour laisser quelque chose dans le budget 2017, mais il a utilisé ce qui restait au bilan du fonds pour l’année 2017 et, pour l’année 2018, il viendra avec d’autres solutions, conformes au nouveau modèle comptable MCH2. Les fonds tels qu’ils existent aujourd’hui, ce n’est plus légal.

Je constate aussi qu’une majorité de ce Conseil municipal, compte tenu de la situation de l’emploi, a décidé d’augmenter quelques subventions, notamment celle de l’Association pour la danse contemporaine (ADC). Pour le reste,

il y a quelques diminutions, mais, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle, et on en a parlé mardi encore, pour les comptes 2016, il y a 22,5 millions de non-dépensés...

**Le président.** Trois minutes, Monsieur Sormanni; il faut conclure.

*M. Daniel Sormanni.* Je conclus! ... de non-dépensés dans les charges générales. En conséquence, ces coupes sont indolores et n'empêcheront pas l'administration de fonctionner. Nous vous invitons à voter ce budget tel qu'il est ressorti du deuxième débat avec quelques ajustements. Je pense que c'est un bon budget pour l'avenir, pour 2017 et pour la Ville de Genève.

**Le président.** Très bien! Pour le groupe socialiste, je donne la parole à la conseillère municipale M<sup>me</sup> Albane Schlechten pour trois minutes.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Merci. En décembre, le groupe socialiste était prêt à voter ce budget amendé par le Conseil administratif. Apparemment, ce n'était pas suffisant pour la majorité de ce plénum, et on a fait à peu près quatre mois de travaux en commission, alors certes avec des auditions plus ou moins intéressantes durant lesquelles on a appris notamment que la Ville de Genève était mieux gérée que le Canton. Quand même, c'était intéressant...

On est venus en décembre, donc, en portant un projet de société, une ambition pour Genève, une ambition d'une ville forte pour toutes et tous, qui est vécue et partagée, qui est ouverte sur le monde, qui est prête à accueillir et à intégrer. Or malgré les efforts et la vision portée par l'Alternative ce soir, ce projet ne se décidera pas ici dans cette enceinte, mais dans les urnes. (*Remarque.*) Eh oui. Ainsi, nous refuserons ce budget tel que proposé par la majorité de droite. Nous ne déposerons pas d'amendement; nous n'avons pas déposé d'amendement à ce troisième débat, mais nous lançons dès ce soir, et sous réserve bien sûr de la confiance de notre base, des initiatives municipales populaires, visant à défendre ce projet de société, que nous voulions voter en décembre, que nous voulions voter ce soir et que nous allons gagner dans les urnes. Merci. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame Schlechten. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, je donne la parole à M. Pierre Scherb.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, M<sup>me</sup> Pérez – vous transmettez, Monsieur le président – fait grand cas de la votation de l'année dernière sur les coupes budgétaires. Elle insinue que c'est elle et la gauche qui représentent la volonté populaire, tandis que la droite se trompe, comme toujours selon elle. C'est oublier que nous sommes tous élus par le peuple, et le peuple a clairement donné sa préférence au centre et à la droite. Le peuple ne nous a pas élus pour faire une politique de gauche, mais justement pour faire les coupes budgétaires indispensables. Je répète que la dette s'élève à 1,5 milliard de francs.

Maintenant, au sujet des amendements qui nous sont proposés, nous allons bien entendu confirmer le vote que nous avons fait jusqu'à maintenant. Il y a encore quelques coupes supplémentaires pour compenser des subventions que nous avons acceptées. Cela fait que, dans les dépenses générales, il y a encore 20 000 francs par département que nous allons également couper, et nous allons accepter ces dépenses.

## **5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **6. Interpellations.**

Néant.

## **7. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vais lever cette séance afin que nous puissions commencer la séance de minuit, pour laquelle nous avons déjà déposé les feuilles de signatures dans la salle des pas perdus; pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, je vous prie

de bien vouloir aller signer ces feuilles. Nous reprendrons à minuit pile pour cette nouvelle séance.

Séance levée à 23 h 50.

## SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| 1. Exhortation . . . . .  | 6898 |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 6898 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 6898 |
| 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet<br>de budget 2017 (PR-1194 A1). Suite du deuxième débat et troisième<br>débat . . . . . | 6898 |
| 5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .  | 6950 |
| 6. Interpellations . . . . .  | 6950 |
| 7. Questions écrites . . . . .  | 6950 |

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*